



Sentiment d'appartenance et loyautés dynastiques dans la Franche-Comté de Louis XIV : le témoignage emblématique des plaques de cheminée et de l'Armorial général

Nicolas Vernot

► To cite this version:

Nicolas Vernot. Sentiment d'appartenance et loyautés dynastiques dans la Franche-Comté de Louis XIV : le témoignage emblématique des plaques de cheminée et de l'Armorial général. Mémoires de la Société d'Émulation du Doubs, Nouvelle série, 2002, 44, pp.13-71. hal-04552498

HAL Id: hal-04552498

<https://hal.science/hal-04552498>

Submitted on 19 Apr 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Copyright

SENTIMENT D'APPARTENANCE ET LOYAUTÉS
DYNASTIQUES DANS LA FRANCHE-COMTE
DE LOUIS XIV :
LE TEMOIGNAGE EMBLEMATIQUE
DES PLAQUES DE CHEMINEE
ET DE L'ARMORIAL GENERAL

S'efforcer de saisir dans toute ses nuances l'état d'esprit dans lequel se trouvent les Comtois après que leur province ait été conquise par Louis XIV (1) est un exercice délicat tant les sources sont généralement lacunaires ou partiales, surtout pour les couches les plus modestes de la population, qui écrivaient peu. Parmi les documents susceptibles de contribuer à une meilleure connaissance du climat politique en Franche-Comté sous le règne du Roi Soleil figure un ensemble peu exploité jusqu'à présent : les emblèmes héraldiques. Or ils abondent dans deux types de sources de nature certes différente mais complémentaire à bien des égards, l'*Armorial général* de 1696 et l'ensemble des plaques comtoises connues fondues pendant la période s'étendant de 1674 à 1715.

A - L'ARMORIAL GÉNÉRAL

L'un des intérêts de l'*Armorial général de France* dressé en vertu de l'édit de 1696 est de présenter un état des lieux héraldique relativement fiable sur un territoire donné, à une période précise (2). Cette particularité prend tout son intérêt dans le contexte de la Franche-Comté, ancienne terre d'Empire, autrefois dépendance de la couronne d'Espagne, désormais française par les armes depuis 1674 et par le traité de Nimègue quatre ans plus tard.

En Franche-Comté, 2547 écus sont enregistrés dans l'*Armorial*. Chaque déclaration doit s'accompagner du versement d'une taxe : l'*Armorial général* est en effet avant tout une entreprise fiscale destinée à renflouer les caisses de

(1) Sur cette question, les deux ouvrages essentiels sont : Bernard GROSPERRIN, *L'influence française et le sentiment national français en Franche-Comté de la Conquête à la Révolution (1674-1789)*, Cahiers d'études comtoises n° 11, Annales Littéraires de l'Université de Besançon, vol. 85, Paris, 1967 et Maurice GRESSER, Pierre GRESSER et Jean-Marc DEBARD, *Histoire de l'annexion de la Franche-Comté et du Pays de Montbéliard*, Le Côtéau, 1988.

(2) Sur l'*Armorial général* et son application en Franche-Comté, nous nous permettons de renvoyer à notre ouvrage *D'azur et d'or. La partie comtoise de l'Armorial général de 1696*, Besançon, 1998.

l'Etat, vidées par la guerre de la Ligue d'Augsbourg. Pour faire affluer les inscriptions, le pouvoir royal décide d'établir des rôles contenant le nom de tous ceux qui étaient censés devoir porter des armes, même s'ils n'en avaient jamais utilisées auparavant ! Contraints de payer la taxe, beaucoup ne firent aucune déclaration, et se virent par conséquent attribuer des armoiries d'office, souvent parlantes, créées de toutes pièces par les commis héraldistes. Ce type d'armoiries représente près de la moitié des enregistrements comtois. L'autre moitié correspond aux armoiries réellement portées dans la province entre 1697 et 1702 (3). Parmi celles-ci, environ un tiers est attesté pour la première fois, et peut donc être considéré comme contemporain au règne de Louis XIV.

On sait que deux tendances opposées peuvent conditionner la création d'armoiries. D'une part, elles visent l'unicité en se distinguant des compositions antérieures ; elles ne peuvent devenir signe distinctif qu'à ce prix. D'autre part, elles cherchent aussi parfois à évoquer l'attachement de leur possesseur à une « nation » (4) ou à un maître (ici, les Habsbourg ou les Bourbons).

Les figures qui ornent les écus enregistrés dans l'*Armorial général* sont précisément blasonnés et présentent le précieux avantage d'être datés, attribués et localisés. Toutefois, une étude de l'expression emblématique des sentiments politiques en Franche-Comté doit tenir compte du fait que l'application de l'*Armorial général* ne concerne que les catégories les plus aisées de la société : seuls les particuliers jugés capables de s'acquitter de la somme de vingt livres sont présents dans les rôles. Pour étudier les usages emblématiques des couches plus modestes, il faut se tourner vers une autre source.

B - LES PLAQUES DE CHEMINÉES, « BLASON DU PAUVRE »

L'examen des emblèmes moulés dans la fonte des platines peut se révéler particulièrement fécond. En effet, avec le redressement progressif de l'activité métallurgique comtoise à partir des années 1680, un nombre de plus en plus

(3) dates extrêmes des enregistrements d'armoiries réellement portées dans la province.

(4) L'idée de « nation bourguignonne », utilisée par les Comtois aux XVI^e et XVII^e siècles, mériterait d'être explorée et définie précisément. La tradition jacobine française porte souvent un regard plein de méfiance et de suspicion vis-à-vis de l'emploi du terme de « nation » lorsqu'il est appliqué à des ensembles conquis ultérieurement par la France. Pourtant, rien n'empêche de considérer que les Comtois des XVI^e et d'une partie du XVII^e siècles, qui ne savaient pas encore que leurs descendants seraient un jour intégrés dans la grande nation française, ont pu nourrir un sentiment national pas si éloigné de celui alors vécu par leurs voisins français : les Comtois ont en effet alors la conscience d'appartenir à un peuple distinct des Français (les Bourguignons) ; ils sont unis par le souvenir d'ancêtres communs (les Séquanes) à qui ils doivent le territoire sur lequel ils vivent et qu'ils administrent eux-mêmes de manière quasi autonome (ou tout du moins fréquemment perçue ou souhaitée comme telle) ; ils considèrent l'Empereur comme le plus prestigieux de leurs représentants ; ils se reconnaissent dans une foi commune et des emblèmes communs (le lion comtois et la croix de saint André) ; ils ont le sentiment de partager enfin un même destin (surtout en temps de guerre, toujours propice aux exaltations nationales). Tous ces éléments mériteraient bien sûr d'être précisés, voire nuancés. Pourtant, il ne nous semble pas abusif de considérer que face à la nation française se dresse alors une « nation bourguignonne » de nature somme toute assez similaire.

important de foyers va s'équiper d'une plaque de cheminée. Souvent millésimées, elles permettent de saisir le rythme avec lequel la société comtoise dans son ensemble accepte ou au contraire refuse les bouleversements politiques auxquels elle assiste entre 1674 et 1715. Un examen rapide des plaques montre en effet que les symboles politiques y sont particulièrement nombreux. Il devient ainsi possible de faire parler des couches les plus modestes de la population, sur lesquelles les sources écrites sont souvent indirectes et toujours trop rares.

Par rapport aux armoiries, le choix des figures destinées à figurer sur les plaques est beaucoup moins libre, et dépend de trois facteurs qui expliquent en partie l'absence de rigueur qui semble avoir parfois présidé à certaines compositions : premièrement, le choix du commanditaire s'opère en fonction des motifs disponibles chez le maître de forges. Les plaques résultent généralement de l'assemblage de différents modèles appliqués dans le sable humide destiné à recevoir la fonte : réalisés dans le bois ou le plâtre, ils peuvent donc être appliqués plusieurs fois pour une même plaque, et être réutilisés par la suite. Seuls les clients les plus riches peuvent faire réaliser des figures sur mesure (armoiries par exemple) ; les autres se contentent de choisir parmi les motifs réalisés pour leurs prédécesseurs. La personnalisation est alors obtenue par le choix des éléments et leur agencement, l'ajout fréquent de la date de fonte (5), parfois complétée par le nom ou simplement les initiales du commanditaire. Certaines plaques paraissent même avoir été réalisées en série avant d'être écoulées sur le marché. Entre en compte également un deuxième critère de choix du ou des motifs, à savoir le goût personnel, qui s'exprimera d'autant plus volontiers que le choix sera large (et, éventuellement, les moyens à la hauteur des exigences esthétiques (6)). Ces considérations seront elles-mêmes plus ou moins inspirées par un troisième facteur, à savoir la charge symbolique contenue dans ces motifs. En effet, les opinions – notamment politiques – des acquéreurs influent parfois fortement sur les choix opérés et aboutissent à l'occasion à des réinterprétations rendues parfois nécessaires par l'indigence du choix proposé. Comment montrer qu'on est du côté des Impériaux quand il n'y a pas d'aigle bicéphale en magasin ? Les contingences matérielles entraîneront parfois, comme on le verra, des improvisations surprenantes.

Si les plaques de cheminées peuvent constituer une source historique précieuse, elles possèdent toutefois un gros défaut : contrairement aux écus de l'*Armorial général*, elles sont disséminées par monts et par vaux dans toute la Comté... Afin de pallier cet inconvénient, nous nous sommes efforcés de constituer un *corpus* qui soit le plus complet possible. Notre base de travail a été le

(5) La date peut également être celle du mariage. Du reste, dates de fonte et date de mariage sont souvent amenées à correspondre, si l'on considère que le principal motif de commande d'une plaque est la fondation d'un nouveau foyer...

(6) Il est probable, mais cela reste à démontrer, que le prix de la plaque variait non seulement en fonction du volume de fonte mis en œuvre, mais également du nombre et de la qualité des motifs apposés.

fichier que possède le Musée Comtois (7), résultat de l'enquête lancée en 1976 par l'association Folklore Comtois et relayée l'Education Nationale. Des nuées de têtes blondes se répandirent alors par rues et ruelles jusqu'au plus noir des foyers afin de relever les hiéroglyphes de fonte masqués par la suie des cuisines enfumées. Dans le même temps, plusieurs particuliers, encouragés par la presse locale, transmirent à l'association la description de taques en leur possession. De cette épopée naquit la constitution d'un fichier conservé au Musée Comtois, répertoriant et décrivant 1500 plaques environ (8). Il convient de rendre hommage aux instigateurs d'une entreprise qui, en dépit de défauts inévitables dans une tâche d'une telle ampleur, est une source extrêmement précieuse d'informations (9).

Malheureusement, l'enquête est loin de couvrir toute la région. Si le département du Doubs a pu bénéficier de l'aura personnelle de certains membres éminents de Folklore Comtois, et notamment du regretté abbé Garneret, des zones entières ont échappé à la prospection, notamment dans le Jura et la Haute-Saône : des villes comme Vesoul, Lure, Luxeuil ou Dole demeurent dans l'ombre, tout comme de nombreuses aires rurales qui correspondaient autrefois à des zones d'activité métallurgique intense (ouest de la Haute-Saône notamment). En dépit de ses faiblesses, l'enquête de 1976 nous a livré, pour la période comprise entre 1674 et 1715, 177 descriptions exploitables de plaques millésimées (10). La consultation de diverses autres sources nous a permis d'étoffer notre corpus pour atteindre 219 exemplaires, 27 provenant des collections du

(7) Nous tenons à remercier chaleureusement Bernard GUILLAUME pour avoir mis à notre disposition ce fichier ainsi que nombre de sources documentaires sur la question. Afin d'illustrer cet article, il a en outre accepté de nous confier plusieurs dessins inédits qu'il a réalisés en 1998. Qu'il trouve ici l'expression de ma plus grande gratitude : l'enthousiasme qu'il met à présenter les collections du Musée Comtois n'est pas étranger à la rédaction de ce travail.

(8) Deux bilans provisoires de cette enquête ont été réalisés : André MILLOT, " L'étude des plaques de cheminée comtoises ", dans *Barbizier* n° 7, sept. 1978, pp. 23-33 et Eric LE BAS DE BOUCLANS, *Les plaques de cheminées de Franche-Comté et plus particulièrement les plaques de cheminées armoriées*, mémoire de D.E.A. d'histoire de l'art, Besançon, 2001. Bien que relativement court, le premier de ces deux bilans est à la fois clair et pertinent tant dans son approche que dans les problématiques soulevées.

(9) Parmi ces défauts, signalons le fait que de nombreux croquis ont été réalisés par des enfants dont la bonne volonté ne suffit pas toujours pour identifier et représenter correctement les figures présentes sur les plaques. Le questionnaire fourni par l'association Folklore Comtois, qui avait pour but d'apporter des précisions indispensables et de guider éventuellement la description, ne permet généralement pas de pallier les insuffisances de certains croquis : ainsi, les collecteurs devaient, dans la rubrique « motif ou thème de décoration », mettre une croix devant la ou les catégories concernant la plaque, parmi les propositions suivantes : 1°) sujet mythologique, allégorie, 2°) sujet religieux, 3°) sujet historique ou scène de genre, 4°) armoiries ou emblème, 5°) motifs décoratifs ou symboliques divers. Les choix opérés par les collecteurs, lorsqu'ils peuvent être confrontés au croquis joint (ce qui n'est hélas pas toujours le cas), ne sont généralement d'aucun secours pour l'historien : d'abord, pour être pertinente, une telle classification ne peut se faire non par plaque mais par motif (une même plaque pouvant être ornée de motifs religieux et d'emblèmes politiques), d'autre part, elle est par trop dépendante de l'interprétation du collecteur : ainsi, une plaque à la croix de saint André pourra être classée par les uns ou les autres avec justesse dans la deuxième, la troisième ou la cinquième rubrique, qui toutes pourtant font l'impasse sur la dimension politique de cette croix.

(10) Sauf mention contraire, toutes les plaques citées dans cet article sont tirées de cet inventaire. Les renvois de notes ne se feront que pour les plaques tirées d'autres sources.

Musée Comtois (11), deux autres étant connues par des photos ajoutées par la suite, huit livrées par des articles consacrés aux plaques de cheminée comtoises (12), trois publiées dans des ouvrages ou périodiques sans lien direct (13) et enfin deux qui m'ont été personnellement transmises (14).

C - L'ÉTUDE DES SYMBOLES POLITIQUES : ESPRIT ET MÉTHODE

Sur l'ensemble des armoiries décrites dans l'*Armorial général* – et tout particulièrement sur les 436 apparues sous le règne de Louis XIV – ainsi que sur les 219 plaques coulées entre 1674 et 1715, cinq figures ont fait l'objet d'un relevé systématique tenant compte des spécificités propres à chaque source :

- l'aigle d'Empire ;
- la croix de saint André ;
- le lion « comtois » ;
- la fleur de lys ;
- le soleil.

La complexité de l'étude de l'utilisation du soleil à des fins symboliques montre combien il convient d'être prudent dans l'analyse des symboles : l'interprétation de la signification des motifs inclus dans les armoiries et les plaques de cheminée (qui toutes deux font appel à un corpus relativement limité de figures) se heurte parfois à la difficulté de restituer l'univers socio-culturel de ceux qui les concevaient puis qui les voyaient. A ce titre, la consultation d'ouvrages généraux portant sur la symbolique est une entreprise qui montre vite ses limites car, d'une part, ils confondent souvent origine des symboles et explication de leur choix par ceux qui, souvent bien après, en font usage, et d'autre part, ils ne tiennent que rarement compte de la spécificité des supports (sur une plaque de cheminée, la présence d'une croix aura plus volontiers une valeur talismanique que sur un écu).

Toute construction symbolique est l'émanation d'un contexte : l'identité de celui qui la choisit et de ceux à qui elle est destinée, l'endroit où elle prend place (du support au lieu), l'époque où elle est employée sont autant d'éléments déter-

(11) Décrites par Bernard GUILLAUME et Béatrice PAGNOT, *Collection des plaques de cheminée exposées* [au Musée Comtois], mss., Besançon, 1998.

(12) Trois publiées par Robert GENEVOY dans « Souvenirs héraldiques au Château de Filain », dans *Archivum heraldicum*, n° 2-3, 1969, pp. 35-40 ; deux par Henri CARPENTIER, *Plaques de cheminée*, vol. I, Paris, 1912 ; une par Georges TISSERAND, « Les taques de grandes cheminées de l'ancienne Terre de Luxeuil », dans *La nouvelle revue franc-comtoise*, n° 45, t. XII, fasc. 1, 1972, pp. 1-14 ; enfin une par Georges GRAND, « A propos des taques de cheminées franc-comtoises », dans *La nouvelle revue franc-comtoise*, n° 53, t. XIV, fasc. 1, 1974, pp. 20-29.

(13) *Barbizier. Almanach populaire comtois*, 1^{ère} année, 1947, p. 32 ; Alfred BOUVERESSE, *De Cicon à la Grâce-Dieu. Histoire des villages du canton de Vercel (Doubs)*, Vesoul, 1987, p. 225 et [ouvrage collectif], *Le patrimoine des communes du Doubs*, t. I, Paris, 2001, p. 389.

(14) Je tiens ici à remercier MM. Rémi LABAS, à la Quarte, (Haute-Saône) et Fabrice BARASSI, à Deluz (Doubs).

minants pour en éclairer le sens. En outre, et c'est fondamental, les symboles peuvent être soumis à des relectures : pour ne citer qu'un exemple, la « *femme vêtue de soleil, la lune à ses pieds, couronnée de douze étoiles* » décrite par l'Apocalypse (15) a très vite été interprétée par l'exégèse chrétienne comme une figure de la Vierge Marie. L'actualité politique XVI^e siècle en fera une allégorie de la victoire des troupes chrétiennes sur les Turcs à Lépante (16) ! On le voit, en raison de la mouvance des signifiés, il n'y a pas d'interprétation symbolique qui puisse faire l'économie d'une connaissance la plus précise possible du contexte dans lequel les symboles sont utilisés.

Du fait de leur polysémie, certaines figures ont pu être choisies pour figurer sur les plaques ou dans les armoiries pour des motifs tout autres que politiques ; parce que leur valeur symbolique pouvait se prêter à trop d'interprétations différentes, y compris - mais pas uniquement - politiques, ont été écartés les emblèmes suivants : le coq, dont la carrière d'emblème national français continue à se développer sous le règne de Louis XIV, est un animal trop fréquent dans l'imagerie paysanne et religieuse (attribut de saint Pierre) pour que son analyse puisse se faire sans risque (17). Le globe crucifère, fréquemment associé à l'Empire, a également été rejeté car il symbolise également la rédemption du monde par le Christ. Enfin, en dépit de leur intérêt, les colonnes ou quilles qui ornent la grande majorité des plaques comtoises font l'objet de controverses non élucidées : leur rôle est-il technique (renfort de la plaque ou obstacle destiné à empêcher le contact direct avec les bûches, permettant ainsi une meilleure circulation de l'air et donc une meilleure combustion (18)), esthétique (effet de mode local, souvenir des motifs architectoniques ornant certaines plaques (19)), ou symbolique (influence des armes de Besançon ou, comme cela est souvent proposé, des colonnes d'Hercule, emblèmes de Charles Quint) ? Ces hypothèses, qui se confortent sans doute plus qu'elles ne s'excluent, attendent des éléments plus précis de réponse.

Du reste, l'analyse de l'emploi de l'aigle impériale, de la croix de saint André, du lion comtois, de la fleur de lys et du soleil est à elle seule suffisamment riche d'enseignements précieux pour la connaissance du climat politique comtois sous le règne de Louis XIV, dans ses nuances et ses contradictions.

I - L'AIGLE IMPERIALE

D'abord monocéphale, l'aigle *de sable sur champ d'or* du Saint Empire germanique est passée officiellement à la bicéphalie sous le règne de l'empereur

(15) XII, 1.

(16) Cité par Franco CARDINI, *Europe et Islam. Histoire d'un malentendu*, Paris, 2000, p. 233.

(17) Du reste, une seule plaque ornée de coqs a été relevée pour la période. L'écartement de cet emblème n'aura donc que peu d'incidence sur notre propos.

(18) Nous remercions le Docteur BONNET d'avoir attiré notre attention sur ce point.

(19) La fig. 13 du présent article semble présenter une belle illustration du passage de la silhouette du temple aux colonnes seules.

Sigismond (1433-1437). Toutefois, les Comtois connaissent les deux variantes : c'est en effet une aigle (20) d'Empire simple qui continue à flotter sur la bannière de l'abbaye de Saint-Claude (21) et à orner, entre deux colonnes de gueules, les armes de la ville de Besançon. Quant à l'aigle bicéphale, les Bisontins peuvent tous les jours contempler celle qui soutient l'impérial séant de Charles Quint au milieu de la fontaine qui orne l'hôtel de ville.

A - DANS L'ARMORIAL GÉNÉRAL

La consultation de l'*Armorial général* laisse apparaître un certain nombre d'écus ornés de tout ou partie de l'aigle impériale. Comment les interpréter ?

1) Le maintien des aigles d'Empire : une pratique fossile

Les chefs *d'or à l'aigle de sable* ainsi que les autres allusions aux armes impériales sont-elles des marques d'opposition au nouveau souverain ?

a) Les chefs d'Empire

Les chefs d'Empire que l'on rencontre dans l'*Armorial général* appartiennent tous à des familles anoblies par les Habsbourg, tels les Grégoire ou les Garnier. Le seul cas litigieux est représenté par la déclaration de Guillaume de Mongin, bourgeois de Gray, qui porte « *d'or à une montagne à trois sommets d'azur et un chef cousu aussi d'or, chargé d'une aigle à deux testes et issant de sable* » (fig. 1) (22). A-t-il été anobli ? Lurion ne le mentionne pas dans son pourtant très scrupuleux nobiliaire (23). A l'inverse, l'église de Neuville-lès-Champlitte, près de Gray, conserve la sépulture d'un Guillaume Demongin, qualifié de noble, dont l'épithaphe indique qu'il était conseiller de Cléradius de Vergy, gouverneur de la Franche-Comté (24). Ce cas soulève plusieurs questions : pouvait-on légalement, dans la Franche-Comté des Habsbourg, porter un chef d'Empire sans y avoir été autorisé ? Cela paraît douteux, dans la mesure où l'Empereur a concédé à plusieurs reprises le droit de porter ce chef à ceux qu'il anoblissait. Or un tel privilège ne se conçoit que si son usage est par ailleurs interdit. Dès lors, soit les Demongin ont été anoblis et se sont vus honorés du droit d'arborer l'aigle impériale dans leurs armes ; soit ils usurpaient la qualité de noble et le droit de porter un chef d'Empire.

(20) En héraldique, *aigle* est du genre féminin. Cette particularité est souvent négligée lors de la rédaction de l'*Armorial général*.

(21) Sur les origines et la signification des armes de cette abbaye, voir notre article à paraître dans *Les amis du vieux Saint-Claude* n° 26, 2003.

(22) (Charles d'), *Armorial général de France, recueil officiel dressé en vertu de l'édit de 1696, publié par Henry Bouchot, Franche-Comté, Dijon, 1875*, p. 204, n° 21. Cet ouvrage sera désormais simplement désigné par la lettre H.

(23) Roger de LURION, *Nobiliaire de Franche-Comté*, Besançon, 1890.

(24) [ouvrage coll.], *La Haute-Saône. Nouveau dictionnaire des communes*, t. IV, Vesoul, 1972, p. 255.

Fig. 1. Les armes déclarées par Guillaume de Mongin, bourgeois de Gray, enregistrées le 19 décembre 1698 (dessin de Laurent GRANIER (25)).

Déclarer à l'*Armorial général* des armes comportant un chef d'Empire représente-t-il un acte politique militant ? Il faut garder à l'esprit que les imposés déclarent les armes qu'ils ont héritées et qu'ils ont toujours utilisées jusqu'alors. L'enregistrement traduit donc un état de fait, puisque les armoiries en question ne sont pas créées, mais ont été transmises. D'autre part, les imposés n'ont aucun intérêt à supprimer ces chefs d'Empire de leurs armes : sauf exception, toutes les armoiries au chef d'Empire portées en Franche-Comté appartiennent à des anoblis par l'Empereur (26). Même si l'attachement aux Habsbourg peut être réel et justifier certains maintiens, porter un chef d'Empire, c'est avant tout rappeler l'anoblissement en tant que tel et le prestige familial qui en résulte (27). Aucun particulier ne consent à se départir de cet emblème prestigieux au moment de la déclaration à l'*Armorial général* : si le maintien de ce chef avait été perçu comme un acte politique destiné à manifester son opposition aux Bourbon, il est douteux que toutes les familles qui l'avaient portées jusqu'alors l'auraient conservé, d'autant qu'elles appartiennent à un groupe social plutôt favorable dans l'ensemble à la cause française. Même si, individuellement, certains particuliers qui font usage du chef d'Empire ont pu conserver un attachement pour les Habsbourg, la présence de l'aigle impériale dans l'*Armorial général* ne peut être interprétée comme le signe de l'existence d'un parti pro-Habsbourgeois en Franche-Comté. Elle est davantage la marque fossile d'un état de choses antérieur.

Enfin, ni l'édit de 1696 ni les textes qui le complèteront n'interdisent à aucun moment l'usage de l'aigle d'Empire. Les imposés, quant à eux, peuvent en justifier l'usage soit par possession plus que centenaire, soit par lettres patentes délivrées par les Habsbourg. On voit donc mal comment la monarchie française aurait pu remettre en cause l'usage d'un tel emblème sans s'attirer les foudres de sujets dont il espère avant tout qu'ils vont renflouer ses caisses au plus vite. Lors de l'application de l'Édit, les considérations héraldiques ont été rapidement reléguées au second plan, et seul l'usage des fleurs de lys a été soumis à restriction ; pour le reste, la législation mise en place ordonne que toutes les armes utilisées jusqu'à présent soient déclarées, quelles que soient les figures qui les composent. Pour les Comtois, modifier leur ancien écu en y supprimant les emblèmes impériaux ne présenterait aucun intérêt : outre que le prestige familial y perdrait, leurs anciennes armes, non enregistrées, deviendraient illé-

(25) Notre ami Laurent Granier, artiste héraldiste (206, Grande rue de la Guillotière, 69 007 LYON), a accepté d'assurer gracieusement la réalisation des armoiries en couleur qui illustrent cet article. Qu'il trouve ici l'expression de ma plus vive gratitude pour l'agrément que procurent ses élégantes réalisations.

(26) Au-delà du problème soulevé par les Demongin, le seul autre exemple relevé d'armes au chef d'Empire porté par des roturiers ne figure pas dans l'*Armorial*. Il est porté par la famille Gourdan, ou Jourdain, de Champlitte, pour laquelle aucun anoblissement n'est connu jusqu'à présent.

(27) Ce qui peut expliquer que certaines familles aient pu chercher à l'usurper.

gales et les objets qui en sont ornés courraient même le risque d'être confisqués. La solution la plus simple consiste donc à ne rien modifier. De part et d'autre, payer l'impôt est sans doute perçu comme un signe de soumission suffisant.

Dans l'*Armorial*, les chefs d'Empire sont aisément identifiables, comme en témoignent les blasonnements du vésulien Antoine Grégoire, au chef « *chargé d'un aigle naissant de sable* » et des dolois Claude-Joseph Garnier, au « *chef d'or chargé d'un aigle à deux testes de sable* » et Etienne Pierre, au « *chef d'or chargé d'un aigle naissant de sable* » (28). Bien que le terme même de « *chef d'Empire* » ne soit pas utilisé, les commis n'ont pas cherché systématiquement à mutiler les aigles impériales. La seule exception réside peut-être chez les Férufin, où l'emblème devient un coupé chargé d'« *un aigle au naturel le vol étendu* ». A-t-il été modifié sciemment par un commis au zèle pro-français ? Cela est peu probable, puisque dans le même bureau d'enregistrement de Vesoul, les armes d'Antoine Grégoire, citées ci-dessus, ne font l'objet d'aucune censure. Si le manque de soin des commis n'est pas à exclure, il est possible également que ce soit Camille-Constance de Férufin lui-même qui soit à l'origine de cette modification, soit qu'il ait transmis une description imprécise de ses armes, un cachet par exemple, soit qu'il les ait modifiées volontairement, peut-être par signe de ralliement politique à la maison de France (29).

b) Autres emblèmes impériaux

Pour les raisons qui viennent d'être exposées, aucun obstacle n'empêche la ville de Besançon de déclarer ses armes anciennes à l'aigle impériale. Elles sont donc officiellement enregistrées le 19 décembre 1698 avec le blasonnement suivant : « *d'or à un aigle éployé de sable, lampassé de gueules, portant avec ses serres deux colonnes de gueules mises en pal* » (30). Ces armoiries sont sans aucun doute à l'origine de celles que portent depuis plusieurs générations les Cabet, famille patricienne qui parvint à la notabilité en donnant cinq cogouverneurs à la cité de Besançon : « *d'or à une fasce de gueules accompagnée de trois testes d'aigles arrachées de sable* » (31).

D'autres armoiries déclarées trahissent une influence impériale : Philippe Billard de Raze, dont la famille a été anoblie en 1618, déclare porter « *d'or à un sautoir de gueules engreslé de sable et accompagné de quatre*

(28) H. p. 236, n° 110 (Grégoire) ; p. 117, n° 34 (Garnier) et p. 129, n° 140 (Pierre).

(29) H. p. 230, n° 1. Dans le cas présent, le chef d'Empire n'a peut-être pas fait l'objet de concession impériale. En effet, la famille de Férufin, originaire du Piémont, ne s'est installée dans le comté de Bourgogne qu'au XVII^e siècle. Or en Italie, les modalités d'adoption des chefs d'Empire sont différentes, et s'intègrent dans le contexte de la lutte entre Guelfes et Gibelins. Si telle est l'origine de l'aigle impériale des Férufin, elle perd une partie de sa raison d'être en terre comtoise.

(30) H. p. 31, n° 3.

(31) H. p. 8, n° 79.

testes d'aigles arrachées de même, les deux des flancs affrontées, et celle de la pointe contournée » (32). De même, les écuyers François et Prosper Colin de Champagne, dont la famille a été anoblie au XVI^e siècle déclarent leur écu « *d'or à trois testes d'aigles arrachées de sable* ». C'est peut-être également le cas pour Charles-Henry Clerc, avocat, dont les armoiries « *d'argent à trois testes d'aigle coupées de sable, posées deux et une, chacune tenant en son bec un flambeau péri en pal de sable et alumé par les deux bouts de gueules* » (33) sont attestées pour la première fois. Hormis peut-être ce dernier écu, les armoiries en question ont toutes été portées avant la Conquête. Là encore, c'est l'usage et le prestige auxquelles elles sont anciennement attachées qui en justifie la présence dans l'*Armorial*, non un quelconque souci de revendication politique.

2) Quand l'aigle impériale s'envole des armoiries

Du reste, si le port d'aigles impériales constituait un signe de revendication politique et d'attachement dynastique, on devrait s'attendre à ce qu'elles se multiplient à l'époque de l'*Armorial*, chez les nobles comme chez les bourgeois, comme autant de marques d'attachement aux Habsbourg. Or il n'en est rien : d'une manière générale, l'aigle n'apparaît que sur 2,5 % des armes créées à l'époque de l'*Armorial*, ce qui représente une baisse par rapport à la période précédente. De surcroît, aucune des aigles nouvellement apparues n'est bicéphale.

Les allusions à l'Empire dans les armes nouvellement créées sont très rares et peu assurées : tout au plus note-t-on les armes de Jacques-Antoine Sombarde, bourgeois de Salins, dont l'écu « *d'or à deux testes de griffon arrachées de sable et posées en face* » pourrait évoquer les armes impériales (34). Sur les écus roturiers présents dans l'*Armorial*, aucune tête d'aigle, aucune aile, aucune aiglette, de quelque couleur que ce soit. On note bien, chez un apothicaire bisontin, l'apparition d'un vol, mais d'argent sur azur, ce qui est insuffisant pour évoquer l'Empire (35). La même remarque s'applique aux Paris, portant deux demi vols d'or sur gueules (36). Seule la famille Le Bœuf, de Pontarlier, paraît se démarquer avec ses armes « *d'azur à un chevron d'or chargé de trois alérions de sable et accompagné de trois lozanges d'or* » (37).

L'Annexion n'entraîne donc pas une recrudescence d'armoiries ornées de tout ou partie de l'aigle impériale, et le chef d'Empire lui-même n'apparaît plus sur aucune nouvelle création. Dans l'immense majorité des cas, l'aigle de sable

(32) H. p. 185, n° 41.

(33) H. p. 186, n° 45 (Colin) et p. 203, n° 4 (Clerc).

(34) H. p. 184, n° 21.

(35) H. p. 4, n° 31.

(36) H. p. 8, n° 84 et p. 214, n° 147.

(37) H. p. 93, n° 42.

sur champ d'or, entière ou non, est portée par des familles nobles qui en faisaient déjà usage avant la Conquête. Aucun roturier ou presque n'a tenu à marquer son attachement à l'Empire de cette façon, que ce soit avant ou après l'Annexion, ce qui tend à faire de l'aigle d'Empire davantage un marqueur social que le signe d'une revendication politique : c'est avant tout l'usage et le prestige familial qui en conditionnent la présence dans l'*Armorial général*. Dans les représentations collectives comtoises, elle semble perçue comme une distinction accordée par l'Empereur que l'on n'ose s'arroger si l'on n'est pas noble. Si l'aigle d'Empire reste fortement associée aux anoblissements opérés par les Habsbourg, on conçoit que des bourgeois désormais sous domination française hésitent à en parer leurs armes, ne serait-ce que par crainte du ridicule.

B - SUR LES PLAQUES DE CHEMINÉE

La dimension politique à prêter à certaines aigles de fonte est parfois peu assurée, voire nulle. C'est le cas lorsque deux aigles apparaissent en support de part et d'autre d'un écu qui n'a absolument aucun lien avec l'Empire (38). Seules les plaques ornées d'aigles bicéphales peuvent être considérées sans grand risque d'erreur comme des emblèmes impériaux.

L'aigle impériale est rare sur les taques : même si elle est attestée sur une douzaine de platines non datées, mais dont l'aspect laisse supposer qu'elles sont antérieures à la Conquête, elle n'apparaît en revanche sur aucune plaque datée d'avant 1674. Cette rareté peut s'expliquer au moins en partie par la difficulté de réaliser le moule d'une aigle bicéphale, surtout si on compare ce motif à d'autres, plus simples, comme la croix de saint André. De 1674 à 1715, seules neuf plaques comportent des aigles dont la portée politique est vraisemblable, ce que confirme d'ailleurs le fait qu'elles apparaissent rarement sans être accompagnées d'autres emblèmes politiques.

De fait, trois plaques parmi ces neuf ont un statut revendicatif probable, mais incertain : sont-elles vraiment pro-impériales ? Sur une plaque bisontine datée de 1696, une aigle bicéphale surmontée de la couronne impériale est accompagnée de la devise de Besançon, *Utinam*, ce qui en atténue la portée politique : la présence de la devise incline à penser que cette plaque a été fondue pour la ville, et l'aigle représentée est donc d'avantage assimilable aux armes bisontines qu'à celles de l'Empire. Il faut garder à l'esprit que les maîtres de forges ont un nombre limité de modèles, et que certains sont parfois réinterprétés. Selon toute vraisemblance, le fondeur a cherché à réaliser une représentation des armes de la ville à moindre frais, se contentant d'ajouter la devise bisontine à des emblèmes impériaux déjà en sa possession. Datée de 1674, la seconde plaque, conservée à Sancey-le-Long, arbore l'aigle bicéphale surmontée d'une énorme

(38) Comme c'est le cas par exemple autour des armes de Lorraine ou de cet écu à la bande chargée de trois trèfles non identifié, et dont on connaît de multiples reproductions.

couronne impériale. Sur la poitrine de l'oiseau figure un écusson aux armes de Besançon. Cette représentation est accompagnée de deux écus au lion contourné, sans doute comtois. Ici en revanche, on peut imaginer un Comtois désireux de manifester son attachement à l'Empire en combinant sur une même plaque les lions emblématiques de son pays et l'aigle d'Empire, dont le fondeur n'avait peut-être pas de représentation autre que celle ornée des armes bisonnines. Signalons encore une curieuse plaque de Villers-sur-Port datée de 1710, montrant deux quilles surmontées chacune d'une tête d'aigle. Quand on sait le succès que vont connaître dans les décennies suivantes les quilles fleurdelysées, on peut se demander si ce spécimen pour l'heure unique n'est pas une variation sur ce thème destinée à évoquer des sympathies pro-impériales.

En revanche, les six exemplaires qui suivent sont nettement subversifs, surtout si on les met en rapport avec la répression que s'efforce de pratiquer l'intendant de Franche-Comté, et qui valut en 1705 à un meunier dénommé Bourquard d'être pendu pour avoir déclaré, sans doute en plaisantant, qu'il réparait l'écluse de son moulin pour faciliter le passage des Allemands (39).

Deux plaques reprennent le même motif d'une aigle bicéphale chargée sur la poitrine d'un écusson laissé vide, ce qui constitue une version simplifiée des armes de l'Empire : si, sur la plaque de 1678 originaire de Saint-Loup-Nantouard et aujourd'hui à Villefrancon, on ne trouve aucun autre emblème politique, ce n'est en revanche pas le cas de la plaque de 1683 provenant de Thise (fig. 2) (40), où elle est accompagnée de quatre briquets de Bourgogne. Sur une troisième platine de provenance inconnue, cette aigle apparaît dans un écu, le tout reproduit à trois exemplaires accompagnés de la date 1685 (fig. 3) (41). L'existence de ces deux modèles distincts de l'aigle chargée en cœur d'un écusson vide laisse supposer une diffusion de ce motif impérial plus importante que ce qu'en témoigne le nombre restreint de plaques ornées de ce motif. Certaines auraient-elles été détruites par la suite ?

Fig. 2. plaque de Thise datée de 1683 (dessin de Bernard GUILLAUME).

Fig. 3. plaque impériale de 1685 conservée au Musée Comtois (dessin de Bernard GUILLAUME).

Le maître de forges Boisot, d'Igny (42), a coulé en 1711 deux plaques ornées chacune de deux écus à l'aigle bicéphale couronnée à l'impériale, l'une accompagnée d'un briquet de Bourgogne (fig. 4) (43), et l'autre de deux bri-

(39) B. GROSPERRIN, *op. cit.*, p. 45.

(40) Coll. Musée Comtois, n° inv. 80.2.1.

(41) Coll. Musée Comtois, sans n° d'inv.

(42) Sur l'activité de ce personnage et la forge d'Igny, voir François LASSUS, « Plaques de cheminée : à propos de trois platines fondues autour de 1710 au fourneau d'Igny (Haute-Saône) » dans *Barbizier* n° 14, 1987, pp. 463-480.

(43) Coll. Musée Comtois.

quets et d'un lion (fig. 18) (44). Une troisième plaque conservée à Vellefrey, datée de 1710, paraît sortir de la même fonderie : autour d'un écu en losange sont disposées deux aigles bicéphales surmontant deux briquets de Bourgogne.

Si l'on excepte les trois plaques incertaines citées plus haut, les six autres associent toujours l'aigle bicéphale à d'autres emblèmes politiques. Dans quatre cas (à Thise en 1683 et dans les trois productions citées de Joseph Boisot), l'aigle est associée à la croix au briquet de Bourgogne, ce qui montre clairement que le futur du comté de Bourgogne est encore lié aux Habsbourg dans certains esprits. Les réalisations virulentes du sieur Boisot en disent long sur le climat politique dans la contrée : en effet, la réalisation de plaques aussi ouvertement hostiles à la France implique la complicité, active ou passive, de toute la communauté villageoise, ainsi que celle du seigneur qui possède le fourneau et la seigneurie d'Igny, et dont les armes figurent, réemployées, sur la plaque du sieur Boisot (45). Les productions de ce maître de forges supposent soit un grand courage politique, soit un sentiment d'impunité particulièrement aigu. Fondues en 1710 et 1711, ces plaques ont été réalisées à un moment où les importants revers militaires que connaît Louis XIV suscitent chez ses adversaires comtois un regain d'espoir (46). Le rétablissement de la puissance française sur la scène européenne à partir de 1712 correspond à l'arrêt, en Franche-Comté, de la production de plaques ornées d'aigles explicitement impériales.

Fig. 4. Plaque de cheminée fondue en 1711 par le maître de forges Joseph Boisot pour lui-même ; les convictions pro-impériales du fondeur sont clairement affichées (dessin de Jean GARNERET).

En effet, on ne connaît aucune plaque comtoise à l'aigle bicéphale dont la date est postérieure à 1711 (47), et seules huit plaques à l'aigle sont connues après la mort de Louis XIV, toutes fondues avant 1749. La moitié montre une aigle tenant deux colonnes, emblème de Besançon, deux autres sont ornées d'aigles regardant un soleil, motif plus mythologique que politique, et les deux dernières intègrent des aigles monocéphales. On le voit, aucun signe explicitement impérial n'apparaît. Même si dans certains cas, la nostalgie de l'Empire ne peut être complètement et définitivement rejetée (le choix des armes de Besançon peut être une manière déguisée de l'évoquer), force est de constater que la revendication impérialiste n'est plus affirmée ouvertement dès 1712, et disparaît complètement – si tant qu'elle se soit maintenue – après 1748 (48).

(44) Coll. Musée Comtois, n° inv. 86.37.1.

(45) Il s'agit en l'occurrence de Catherine du Pra, veuve du baron d'Igny en 1690 (F. LAS-SUS, *op. cit.*, p. 473).

(46) Nous remercions M. André FERRER d'avoir attiré notre attention sur ces faits.

(47) Toutefois, une curieuse plaque non datée conservée à Barges montre, entre deux pilastres cannelés et une pomme de pin picorée par deux oiseaux, ensemble d'inspiration néoclassique qui ne peut être antérieur à la fin du XVIII^e siècle, une aigle bicéphale au dessin fort maladroit qui pourrait témoigner de la conservation tardive de matrices pro impériales.

(48) La fin des années 1740 correspond également à la disparition des croix de saint André et à l'affirmation massive de la fleur de lys (voir tableau n° 1).

L'exemple de l'aigle d'Empire montre combien l'interprétation des symboles est tributaire du support où ils apparaissent : à une même date, en une même localité, une aigle impériale placée sur le chef d'un écu rappellera la distinction d'un aïeul par l'empereur ; placée sur une plaque de cheminée, elle se fera beaucoup plus politique, indiquant cette fois non plus un mouvement du souverain vers un de ses sujets, mais au contraire l'élan fidèle d'un Comtois vers ses anciens maîtres. Une marque d'affection sincère et subversive qui demeure numériquement limitée : de 1674 à 1715, les plaques explicitement pro-impériales représentent autour de 4 % de l'ensemble du corpus.

II. LA CROIX DE SAINT ANDRÉ

Si les aigles impériales ont eu un impact numériquement limité dans la province, c'est sans doute parce qu'elles étaient en concurrence avec un symbole cher au cœur des Comtois : « la croix bourgougnotte de saint André » : cette croix, qui affecte la forme d'un X, est ainsi dénommée car elle aurait servi à la crucifixion de l'apôtre.

A. ORIGINE, DIFFUSION ET PERCEPTION DE LA CROIX DE SAINT ANDRÉ

De couleur rouge, elle fait partie de l'emblématique des ducs de Bourgogne depuis Jean Sans Peur, qui en fait le signe de ralliement de ses partisans face à la croix blanche droite que portent les hommes du comte d'Armagnac (49). Son fils Philippe le Bon, en plaçant en 1429 son Ordre de la Toison d'Or sous l'invocation de saint André, fera un usage abondant de cette croix qui ne quittera plus l'emblématique des ducs de Bourgogne et de leurs successeurs : de l'embouchure du Rhin à la vallée de la Saône, les possessions duciales vont se couvrir de croix de saint André, généralement représentées sous la forme de deux bâtons écotés rouges passés en sautoir. Lorsque Charles le Téméraire trouve la mort devant Nancy en 1477, la croix de saint André devient « le signe de ralliement de ceux qui demeurèrent fidèles à l'orpheline », sa fille Marie de Bourgogne (50). Le mariage de cette dernière à l'empereur Maximilien fait passer la croix dans le domaine des Habsbourg, en même temps que le comté de Bourgogne lui-même. L'empereur hérite avec cette croix des deux significations symboliques qu'elle a acquise en tant qu'emblème d'opposition à la France d'une part et en tant que rappel de l'héritage bourguignon d'autre part. La croix de Bourgogne suivra les destinées de l'empire de Charles Quint : après son abdication en 1556, elle sera l'emblème à la fois des empereurs et des rois d'Espagne (51).

(49) Emile LONGIN, « Les drapeaux et l'écharpe en Franche-Comté », dans *Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs*, 1920, pp. 223-271, ici pp. 230-232.

(50) *Id.*, *ibid.*, p. 237.

(51) On la retrouve jusqu'en Amérique latine. Plus au nord, les drapeaux actuels des Etats de Floride et d'Alabama auraient pour origine la croix de saint André rouge des étendards espagnols.

Avant 1477, la croix de Bourgogne était commune aux deux rives de la Saône : à la mort du Téméraire, Louis XI met fin à cette situation en intégrant définitivement le duché de Bourgogne à la France. Tandis que la croix de saint André flotte en Comté comme dans toutes les autres possessions des Habsbourg, celle-ci paraît disparaître du duché de Bourgogne : aucune des 75 plaques que conserve le Musée de Semur-en-Auxois n'en est orné (52). Intégrée progressivement à la France, la Bourgogne ne pouvait guère continuer à arborer un emblème massivement utilisé par ses ennemis Comtois et, au-delà, habsbourgeois.

Les habitants du comté de Bourgogne considèrent quant à eux cet emblème glorieux comme la preuve tangible que l'Empereur se rattache à la lignée de leurs comtes. L'historien comtois Jean Girardot de Nozeroy se fait le héraut de la fierté de ses compatriotes, qui ont transmis la croix de saint André au souverain le plus prestigieux d'Europe : *« les princes de la maison d'Autriche, empereurs et monarques, ont fait tant d'honneur à la maison de Bourgogne qu'ils ont pris et retenu son ordre de la Toison d'Or, ses livrées et ses estendarts, qui se voyent aujourd'hui arborer par eux sur tout le rond de la terre »* (53). Face aux bannières françaises, elle est utilisée massivement dans les régiments d'infanterie comtois et flamands (54). Dans la Comté, l'antique signe de ralliement est abondamment utilisé. Placée aux frontières du pays, gravée dans la pierre des linteaux, la croix figure également sur les fers de reliure du Parlement de Dole, sur le sceau des Minimes de la province du comté de Bourgogne et des villes de Bletterans et Moirans. On le retrouve dans les armes de Jussey et de Jonvelle dès la fin XVI^e siècle, et il n'est guère de porte de ville qui n'en soit frappée. En Franche-Comté, la croix de saint André est devenue un véritable emblème patriotique, et les tensions croissantes avec la France ne vont faire qu'intensifier son usage.

Ces faits – et d'autres exposés par la suite – nous amènent à nuancer assez fortement les conclusions de l'article d'Emile Longin (55), qui se refuse à considérer la croix de saint André comme une marque du patriotisme comtois. Certes, il souligne avec raison que les Comtois ne sont pas les seuls à faire usage de cette croix : les étendards des troupes flamandes puis espagnoles en sont frappées, et sur toute l'orbe terrestre, des sujets des Habsbourg tiennent à exprimer leur loyauté dynastique par l'apposition de cette croix en des supports variés. Pourtant, parmi les marques d'attachement à cette croix relevées par Emile Longin, l'érudit rapporte que *« les régiments levés dans notre province ne voulurent pas laisser aux terces espagnols le privilège de les déployer [les étendards aux croix de Bourgogne] en marchant au combat »* (56). Cette anecdote est à

(52) A. MILLOT, *op. cit.*, p. 28. En revanche, de nombreuses plaques comtoises des XVI^e et XVII^e siècles le sont.

(53) Cité par E. LONGIN, *op. cit.*, p. 247.

(54) *Id.*, *ibid.*, p. 239.

(55) « Les drapeaux et l'écharpe en Franche-Comté », *op. cit.*

(56) *Id.*, *ibid.*, p. 239.

notre sens révélatrice du double signifié exprimé par la croix de saint André, et qu'Emile Longin n'a que partiellement cerné (57) : pour les Comtois, arborer la croix de saint André est certes une marque de fidélité aux Habsbourg - et en cela, comme l'a souligné Emile Longin, ils ne se distinguent guère de leurs autres sujets - mais c'est aussi pour eux le moyen de rappeler qu'ils sont Bourguignons, à une époque où leurs voisins d'outre-Saône ne sont plus « que » Français. Cette dimension identitaire, que l'on peut qualifier, avec tous les guillemets de rigueur, de « nationale » ou d'« ethnique » est fondamentale, et distingue précisément les Comtois des Flamands ou des Espagnols. Si les Comtois utilisent cet emblème, c'est parce qu'ils le regardent comme le leur.

Curieusement, c'est précisément sous le règne de Louis XIV que la croix de saint André va réapparaître discrètement en duché de Bourgogne, d'abord sur un jeton de 1651, puis timidement dans les années 1660. C'est en effet l'époque où Louis XIV commence à afficher ses prétentions sur la couronne espagnole, mettant en avant le fait que sa mère et son épouse sont filles aînées des rois d'Espagne. Sans attendre une quelconque légitimation de ses arguties, il décide à partir de 1667 de se lancer dans la conquête des territoires qui relevaient de l'ancien Etat bourguignon. Considérant la croix de saint André comme partie intégrante de son héritage, il accepte qu'elle soit placée, couverte de lys, sur l'étendard du Régiment de Bourgogne qu'il forme en 1668 afin d'enrôler les Comtois favorables à la cause française. Cette composition inspire à l'historien comtois Jules Chifflet (1615-1676) les propos suivants : « *Ils [les officiers du régiment] prirent pour drapeaux une croix de Bourgogne semée de fleurs de lys, dont si j'avois entrepris de décrire l'offense, il sembleroit que je voulusse l'aggraver [...]. Nos anciens princes qui sont en l'autre vie, à la vue de cet étendard, auroient peine de croire un tel oubli de notre nation, sinon jugeant, comme tous les hommes sages firent, que Dieu fit entreprendre cette témérité pour nous humilier d'autant plus par le reproche qui en sera fait à jamais à ceux qui s'enrôlèrent sous une telle enseigne* » (58). Ce témoignage atteste de la force des liens unissant les Comtois à leur croix bourguignonne.

(57) Publié en 1920, l'article d'Emile LONGIN se présente d'abord comme la réfutation de l'allégation selon laquelle la Franche-Comté aurait disposé d'un drapeau propre, drapeau que certains souhaitaient voir réutilisé. L'érudit conclut par ces lignes qui nous éclairent sur l'état d'esprit dans lequel il est parvenu à ses conclusions : « *Le comté de Bourgogne eût-il eu ses enseignes propres, il serait d'ailleurs aussi inopportun qu'imprudent de les reprendre. Gardons-nous de donner des armes à ceux qui nous accusent de rêver le retour à un ordre des choses aboli : on a déjà assez de mal à dissiper les injustes défiances qu'éveillent les mots de régionalisme, de décentralisation. La France n'est pas une fédération d'Etats : elle n'a, elle ne doit avoir qu'un drapeau. Ce n'est pas au lendemain des luttes sanglantes où la fleur de notre jeunesse a péri qu'on peut songer à un autre étendard que celui qu'elle a fait triompher. Les trois couleurs ombragent les tombes de nos quinze cent mille morts ; elles sont saluées par les nations liguées contre l'Allemagne comme le symbole du droit et de la justice ; tout ce qui serait capable d'en masquer la vue ne saurait être trop jalousement écarté* ».

(58) Cité par E. LONGIN, *op. cit.*, p. 251.

Du reste, les tentatives d'appropriation de la croix de Saint André par Louis XIV font long feu : on la retrouve, certes, comme emblème de la compagnie de Gendarmes bourguignons établi en 1674, ainsi que sur le drapeau du régiment Royal Comtois créé après la ratification du traité de Nimègue en 1678. Deux régiments comtois (Salins et Vesoul) et deux bourguignons (Dijon et Autun) placent également une croix de saint André rouge sur leur drapeau, dans un dessin toutefois légèrement différent de la croix de Bourgogne proprement dite (59). Toutefois, sur les champs de batailles européens, la croix de Saint André frappe bien plus fréquemment les étendards des armées ennemies que ceux des troupes du roi de France...

Qu'elle qu'en ait été le succès, cette tentative de récupération de la croix de Bourgogne explique l'absence de censure à son égard en Franche-Comté. Pourtant, l'étude de son utilisation tant dans l'*Armorial général* que sur les plaques de cheminées semble faire état d'une hostilité certaine vis-à-vis du roi de France.

B. SA PRÉSENCE DANS L'ARMORIAL GÉNÉRAL

L'*Armorial général* contient plusieurs exemples d'armoiries ornées de la croix de saint André (60). Elle figure en bonne place sur l'écu de différentes familles anoblies par les Habsbourg avant l'Annexion, comme les Bondieu, qui portent « d'azur à une ancre d'or et un chef d'argent chargé de trois sautoirs écotés de gueules ». Chez les Pécauld, le sautoir est placé sur une champagne, sur une bande chez les Laborey, de part et d'autre d'une croix chez les Duchesne et entre les pattes d'un lion pour la famille Richard. Les descriptions consignées dans l'*Armorial* les donnent d'or ou de gueules (61). Ni les familles, ni les commis ne les ont supprimées ou modifiées : outre que, comme pour les aigles d'Empire, elles renvoient à un anoblissement antérieur à la Conquête, la politique de bienveillance de Louis XIV vis-à-vis de cet emblème évite toute question de censure à ce sujet.

Toutefois, contrairement au chef d'Empire, la croix de saint André va figurer sur les armes de particuliers qui n'ont jamais été anoblis. Ces croix sont donc adoptées non par la volonté du souverain, mais selon l'autorité propre du possesseur. Le plus étonnant est qu'elle continue à apparaître sur des écus relativement récents, créés après la Conquête. D'après Jules Gauthier, vingt-neuf nouveaux écus à la croix de saint André auraient été créés après l'Annexion,

(59) La croix attribuée à ces quatre régiments est endentée et non écotée comme celle de Bourgogne.

(60) N'ont été relevés que les flanchis, les sautoirs alaisés, les sautoirs écotés ainsi que les sautoirs alaisés et écotés.

(61) H. p. 187, n° 63 ; p. 151, n° 8 ; p. 4, n° 38 ; p. 40, n° 478 et p. 7, n° 64.

contre dix-huit seulement sous le règne des Habsbourg (62). Rien que dans l'*Armorial*, pas moins de onze créations nouvelles en sont ornées (Fig. 5-12). Certes, il est probable que certaines compositions soient antérieures à 1678. Même si elles ne sont attestées pour la première fois qu'à la fin du XVII^{ème} siècle, il est possible qu'elles aient été portées plus tôt. Elles appartiennent d'ailleurs à des familles relativement modestes par rapport à d'autres inscrits ; aussi leurs moyens plus limités réduisent d'autant la commande et l'utilisation d'objets armoriés qui auraient pu parvenir jusqu'à nous. Toutefois, la présence de ces croix sur des écus postérieurs au rattachement concorde avec ce que l'on observe sur les plaques de cheminées. Des particuliers continuent donc, après la Conquête, à adopter ouvertement un emblème lié aux Habsbourg. Même si la Comté est officiellement française depuis 1678, les Habsbourg conservent encore de nombreux partisans en Franche-Comté : les tensions et les espoirs ont été ravivés par l'issue incertaine de la guerre de la ligue d'Augsbourg de 1686 à 1697. L'instauration de l'Edit se situe certes à une période d'accalmie relative, mais la reprise des hostilités lors de la guerre de succession d'Espagne quelques années plus tard montre combien la situation européenne est instable. Les événements internationaux ne facilitent pas le ralliement de l'ensemble des Comtois à la cause française.

Les écus contenus dans l'*Armorial* reflètent-ils cet état d'esprit ? A des familles portant la croix de Bourgogne depuis des décennies, il paraît difficile de reprocher de continuer à maintenir leurs usages héraldiques. La conservation de cet emblème ne peut guère passer pour une provocation envers le pouvoir français, dans la mesure où un usage ancien le justifie. Comme pour les chefs d'Empire, les familles qui ont été anoblies possèdent d'ailleurs vraisemblablement des lettres patentes dont le roi de France aurait peu d'intérêt à remettre en cause la validité. Par contre, la situation est nettement différente pour les familles bourgeoises dont les armoiries à la croix de saint André sont enregistrées dans l'*Armorial*. Plusieurs indices laissent à penser que la présence d'armoiries à la croix de saint André sous le règne de Louis XIV relève de la volonté de marquer un patriotisme hostile à la cause française.

Tout d'abord, on note qu'à Ornans, quatre particuliers font figurer la croix de Saint André comme meuble principal de leur écu :

Nicolas Crevoiseret, docteur ès droits, porte « *de sable à un sautoir écoté d'or accompagné de quatre étoiles de même* » (fig. 5).

L'ancien procureur Claude Daresche porte « *d'azur à un sautoir écoté et alaisé d'or* » (fig. 6).

(62) Même en tenant compte du fait que certaines des armoiries en question ont pu être antérieures à la date de 1678, les valeurs sont suffisamment significatives pour constater que les croix de saint André se multiplient précisément au XVII^e siècle, au moment où la possession de la Franche-Comté est des plus incertaine et le patriotisme bourguignon des Comtois particulièrement exacerbé.

Le médecin Jean-Claude Godard, » *de gueules à un sautoir écoté et alaisé d'or, accompagné en chef d'une étoile d'argent et en pointe d'un croissant de même* » (63) (fig. 7).

Enfin, Jean-Pierre Gervais, marchand, bourgeois de la ville d'Ornans, porte « *d'azur à un sautoir alaisé d'or accosté de deux étoiles de même* » (fig. 8).

Fig 5-8. Les armes déclarées par quatre bourgeois d'Ornans : le docteur ès droits Nicolas Crevoiseret, l'ancien procureur Claude Daresche, le médecin Jean-Claude Godard (enregistrements du 11 mars 1701) et le marchand Jean-Pierre Gervais (enregistrement du 17 juin de la même année) ; (dessins de Laurent GRANIER).

Ici, les armoiries n'ont jamais été concédées par quiconque. La similitude de ces compositions à la croix et leur concentration, unique dans la province, incite à penser qu'un lien privilégié relie leurs possesseurs. Compte tenu de la forte charge symbolique de l'emblème et des polémiques virulentes qui opposent les partisans de l'Espagne à ceux de la France, il n'est guère possible que ces quatre ornansais aient choisi comme emblème la croix de Saint André par hasard, d'autant que des agitations pro-impériales sont attestées dans la ville à cette époque : elles entraîneront en 1702 l'embastillement de l'abbé Gonzel (64). Il est donc raisonnable d'affirmer que ces armoiries ont été choisies par des partisans de l'Espagne.

Deuxièmement, un an avant la promulgation de l'édit de 1696, le contexte politique comtois amène l'intendant à écrire que « *les peuples de cette province ne sont écartés du zèle qu'ils sont obligés d'avoir pour Sa Majesté que par le mauvais esprit des curés et des moines, ce qui ne se peut empêcher à cause des confessions* » (65). On comprend dès lors que dans le bourg de Vercel, la succession de la cure en 1707 cristallise les rivalités entre pro-français et pro-impériaux (66). Or quelles sont les armes enregistrées par le curé de Vercel Pierre Ravier en 1701 ? « *d'or à un chevron accompagné en chef de deux sautoirs et en pointe d'une quintefeuille, le tout de gueules* » (67)(fig. 9). Compte tenu de l'antagonisme attesté entre les deux partis, le fait d'arborer deux croix de saint André dans ses armes ne peut être une négligence. Il paraît difficile d'invoquer une tradition familiale pour en justifier la présence quand on sait qu'à la même époque, Denis Ravier, orfèvre installé à Besançon mais sans doute issu de la même famille, déclare porter « *d'argent à un chevron de sable accompagné en chef de deux quintefeuilles de sinople et en pointe d'une petite terrasse de même, produisant une feuille de rave au naturel* » (68). Ce cas montre bien que les

(63) H. p. 106, n° 8 et 9, p. 109, n° 22 et p. 107, n° 19.

(64) Edmond PRECLIN, *Histoire de la Franche-Comté*, Paris, 1947, p. 80.

(65) Cité par M. GRESSET, P. GRESSER et J.-M. DEBARD, *op. cit.*, p. 280.

(66) B. GROSPERRIN, *op. cit.*, p. 44.

(67) H. p. 109, n° 65.

(68) H. p. 27, n° 311.

croix de saint André sont optionnelles, et apparaissent en fonction des opinions politiques de l'imposé.

Fig. 9-12. Les armes de Pierre Ravier, curé de Vercel (enregistrement du 17 juin 1701), de Claude-Antoine Goguet, intendant de la marquise du Châtelet à Besançon, (enregistrement du 7 mai 1700), du marchand Jean Piart, de Dole (enregistrement du 19 décembre 1698) et de Claude Morel, curé de Chaux-des-Crotenay (enregistrement différé au 17 juin 1701) ; (dessins de Laurent GRANIER).

Troisièmement, l'instabilité de cette croix en fonction des époques et des lieux plaide en faveur de sa signification politique. Outre le cas des Ravier, un comportement similaire aura lieu chez une autre famille bourgeoise de Besançon, les Goguet : si Claude-Antoine Goguet, intendant de la marquise du Châtelet, ne craint pas de déclarer à l'*Armorial général* un écu « *de gueules à trois pommes de pin d'or, deux en chef et une en pointe, et un sautoir alaisé d'argent posé en cœur* » (fig. 10) un cachet de 1716 appartenant à la même famille montre que la croix a été remplacée par un chevron (69), qui peut certes être interprété comme une concession à la mode, mais également comme la suppression d'un emblème devenu gênant ou obsolète, à une époque où Louis XIV vient de mourir sans que l'appartenance à la France ne semble plus devoir être remise en question.

On est toutefois étonné que Dole, célèbre pour son siège glorieux face aux Français en 1636, ne suscite qu'un cas de croix de saint André : le marchand Jean Piart déclare porter « *de gueules à une fasce d'argent accompagnée en chef d'un sautoir à droite et d'une rose à gauche, et en pointe d'un oiseau appelé pie, le tout d'argent* » (70) (fig. 11). Il faut dire que les dernières années de domination des Habsbourg d'Espagne n'avaient pas laissé un excellent souvenir chez les dolois : le Parlement, suspendu, n'avait été rétabli que moyennant une forte somme d'argent, à laquelle étaient venues s'ajouter de nouvelles taxes destinées à financer les réparations des fortifications.

D'une manière générale, les croix de saint André nouvellement adoptées sont rares : elles n'apparaissent pas sur plus de 3 % des armoiries créées à l'époque de l'*Armorial*. Si leur contenu politique est évident, elles paraissent n'avoir été employées que par les Impériaux les plus déterminés. Du reste, c'est surtout parmi les couches populaires et rurales, non concernées par l'*Armorial*, que cet attachement à l'Espagne est le plus persistant. Il est d'ailleurs significatif de constater que les onze armoiries relevées appartiennent à des particuliers

(69) H. p. 43, n° 554 et Jules et Léon Gauthier, *Armorial de Franche-Comté*, Paris, 1911, p. 137, n° 1886. Cet ouvrage sera désormais simplement désigné par la lettre G.

(70) H. p. 125, n° 123.

aux fonctions relativement modestes dans l'*Armorial* : un hobereau (71), un intendant, un docteur ès droits, un ancien procureur, un assesseur au bailliage de Pontarlier (72), deux curés, deux marchands et deux médecins (73). Tous ceux qui, nombreux dans l'*Armorial*, ont intégré les rouages de l'administration royale, que ce soit par commodité, ambition ou conviction, n'ont guère d'intérêt à arborer des insignes ouvertement anti-français.

Du reste, si le choix de ces croix tient de la provocation politique, force est de reconnaître que cette audace tombe à plat devant l'indifférence française. L'enregistrement des armoiries de Claude Morel, curé de Chaux-des-Crotenay, est sursis par l'administration en raison d'un blasonnement défectueux. Elles sont ainsi réglées par les commis de d'Hozier : « *d'argent à un sautoir alaisé de gueules* » (74) (fig. 12). L'administration française a donc accordé sans sourciller au prêtre comtois la version simplifiée de la croix de Bourgogne. Pourtant, elle aurait pu arguer d'une mauvaise description pour remplacer cette croix par tout autre symbole jugé plus neutre. D'ailleurs, aucune censure n'a non plus été exercée à l'encontre des quatre bourgeois d'Ornans, du curé Ravier et de tous ceux qui ont choisi d'arborer la croix de saint André. Cette attitude est en accord avec la politique de Louis XIV, qui consiste à considérer la croix de saint André comme faisant partie de son héritage légitime ; il est piquant de constater que pour nombre de Comtois, l'utilisation de cette même croix signifie au contraire le refus de légitimer les prétentions du Bourbon.

C. SUR LES PLAQUES DE CHEMINÉE

La fréquence de la croix de saint André sur les platines est de loin beaucoup plus importante que sur les armoiries : on la relève sur 47 des 218 plaques relevées pour la période 1674-1715, ce qui représente une proportion supérieure à un sur cinq. C'est, et de loin, le motif politique le plus répandu (75). Sur environ trois quart des plaques, la croix ne figure qu'en un seul exemplaire, généralement placé au centre, entre deux quilles. Elle est parfois répétée à plusieurs exemplaires, quatre au maximum. A cette abondance répond une grande variété de modèles.

(71) Edme Dubois, seigneur de la Rochelle, porte « *d'azur à trois colonnes d'or rangées en chef, et en pointe un sautoir alaisé d'argent* » (H. p. 204, n° 9). Dans son cas, l'adoption de la croix de Saint-André pourrait bien être une allusion non pas politique, mais tout simplement géographique destinée à distinguer la branche comtoise d'une famille dont la souche lorraine porte des armoiries complètement différentes.

(72) Jean-Mathieu, Maillard docteur ès droits : « *parti au 1^{er} d'azur à un papegeai d'argent, et au 2^e d'or à un sautoir écoté de gueules* » (H. p. 95, n° 106).

(73) Outre Jean-Claude Godard déjà cité, on note Claude Belin, de Poligny, qui porte « *d'azur, à un chevron d'or accompagné en chef de deux sautoirs alaisés et en pointe d'une rencontre de béliet de même* » (H. p. 159, n° 41).

(74) H. p. 162, n° 50.

(75) La fréquence des symboles chrétiens sur les plaques nous invite à penser que la croix de saint André a sans doute été aussi regardée, à l'égal de n'importe quelle croix, comme un signe religieux destiné à assurer la protection du foyer.

1) Typologie des croix

Malgré leur diversité, les croix de saint André peuvent être regroupées en quatre types principaux.

a) La croix de saint André simple

La croix de saint André simple, formée de deux branches rectilignes de taille et d'écartement variable apparaît sur treize plaques : certaines font office de figure principale (fig. 13), allant parfois jusqu'à barrer la quasi totalité de la surface de la plaque ; d'autres, au contraire, servent simplement à accompagner des compositions plus complexes (fig. 14).

Fig. 13-14 : sans doute issues du même fourneau, ces deux plaques haut-saônoises de la fin du XVII^e siècle sont ornées d'une croix de saint André simple : placée en figure principale sur la première, elle est rabaissée au rang d'élément secondaire sur la deuxième (dessins de Bernard GUILLAUME) (76).

b) La croix « quillée »

Cette version un peu fruste de la croix de saint André est concurrencée par un modèle qui, tout en s'éloignant des canons de l'héraldique, intègre les courants artistiques nouveaux et notamment la montée en puissance de la tournerie. Il s'agit d'une croix dont les branches sont tournées, affectant ainsi la forme d'une balustre ou d'une quille (fig. 15). On la retrouve sur quinze plaques, toujours représentée en un seul exemplaire. Par commodité, ce type de croix tournées sera désormais qualifié de « quillée ».

Fig. 15. Croix de saint André « quillée » sur une platine de 1712 provenant d'Ougney, Jura (dessin de Bernard GUILLAUME) (77).

c) La croix au briquet de Bourgogne

Moins sujettes à l'air frais des modes qui passent et d'avantage soumises aux bourrasques politiques de l'époque apparaissent des croix plus véritablement « bourguignonnes », c'est-à-dire composées de deux bâtons écotés passés en sautoir, tels qu'ils figurent sur les bannières bourguignonnes puis habsbourgeoises. Cette croix est souvent accompagnée du briquet dit « de Bourgogne », à l'origine une petite pièce métallique aux extrémités recourbées dont on frappait une pierre afin de faire naître des étincelles. C'est par ressemblance avec l'initiale de leur nom que les ducs de Bourgogne firent de cet ustensile un

(76) Coll. Musée Comtois, n° inv. 61.12.2 (prov. Charcenne, 1699) et 61.12.1 (prov. Mont-le-Vernois, 1691).

(77) Coll. Musée Comtois, n° inv. 59.8.18.

emblème dynastique, repris par la suite par leurs héritiers les Habsbourg. Sur les plaques de cheminées comtoises, le schéma quasi immuablement reproduit est le suivant : les deux bâtons écotés sont entrelacés avec les crocs d'un briquet couronné auquel est appendu l'insigne de la Toison d'Or, l'ensemble étant accosté de deux autres petits briquets. Sur quatorze modèles relevés, onze au moins suivent scrupuleusement cet ordonnancement. Ce motif combinant la croix de saint André et le briquet est parfois appelé « Briquet de Bourgogne ». Parmi les trois plaques restantes, deux de 1684 comportent les bâtons écotés avec, à la place du briquet couronné central, un écu au lion timbré d'une couronne comtale et auquel est appendu en pointe la Toison d'Or, le tout accosté de deux petits briquets (78). Cette composition combinant lion et croix de saint André sur un même bloc se retrouve sur une plaque de Poligny coulée probablement dans la même fonderie l'année suivante : la croix au lion est ici accompagnée de deux croix bourguignonnes au briquet millésimées 1673.

Pas moins de dix plaques différentes comportent ce briquet de Bourgogne millésimé, dont sept sont accompagnés sur la même platine d'une autre date. Le millésime 1673 indique l'année à laquelle le bloc servant de modèle a été réalisé. Les sept plaques datées connues ayant toutes été coulées entre 1683 et 1685, on peut en déduire que les dommages de guerre ont conduit le fourneau à interrompre sa production pendant une dizaine d'années. Il s'agit d'une fonderie disposant d'un nombre important de motifs différents, comme l'atteste la liste des plaques qui incluent le briquet millésimé :

Plaques patriotiques avec croix de saint André seule :

- à Epenoy (1684) : quatre briquets (fig. 16) (79) ;
- à Nods (1684) : trois briquets (80) ;
- à Dole (1683) : un briquet (81) ;
- à Servance : un briquet accompagné de deux sautoir simples (plaque non datée).

Plaques patriotiques ajoutant le lion :

- à Poligny (1685) : deux briquets accompagnant un écu au lion brochant sur une croix de Bourgogne ;
- de provenance inconnue (1685) : deux lions tenant un briquet (fig. 19) (82) ;
- à Septfontaine (1685) : scène complexe associant un oiseau volant sur un braiser, deux lions et les quatre vents (fig. 20).

(78) Photo coll. Musée Comtois (plaque de provenance inconnue) et Dammartin-le-Templier.

(79) Coll. Musée Comtois, n° inv. 55.1.87.

(80) A. BOUVERESSE, *op. cit.*, p. 225.

(81) H. CARPENTIER, *op. cit.*

(82) Coll. Musée Comtois, n° inv. 59.8.8.

Plaques pro-françaises :

- à Trepot (1684) : trois briquets accompagnés de six fleurs de lys (fig. 26).
- à Lons : un briquet surmontant un Noir agenouillé devant le soleil avec ce phylactère « *j'adore ce qui me brûle* » (fig. 31).
- chez un collectionneur de la région lyonnaise : la même scène avec deux briquets millésimés, l'un au-dessus du Noir, l'autre au dessus du chameau (83).

Cette liste montre un maître de forges capable de s'adapter aux sensibilités politiques de sa clientèle : certaines plaques sont nettement patriotiques comtoises, d'autres ouvertement pro-françaises. Toutefois, il se place dans les limites de la légalité : aucune aigle bicéphale ne semble diffusée par ce fondeur, et les croix bourguignonnes, aussi ambigu que puisse être leur usage vis-à-vis des autorités françaises, sont pourtant tolérées par Louis XIV.

Fig. 16 : plaque de 1684 autrefois à Epenoy : le moule orné d'une croix de saint André au briquet de Bourgogne a été appliqué quatre fois dans le sable humide (dessin de Bernard GUILLAUME).

d) Equevilles

Sur les six modèles restants, on compte une plaque de la région arboisienne de 1679 ornée d'une croix aux arêtes chanfreinées (84) ; une taque de 1680 conservée à Chambornay frappée de quatre croix câblées, réalisées en appliquant un morceau de corde dans le sable humide ; enfin une plaque de Charcenne de 1681 ornée d'un écu au sautoir qui représente sans doute d'avantage l'évocation d'une famille que celle d'un parti-pris politique. Les trois modèles restants ont été insuffisamment décrits lors de l'enquête pour être analysés.

2) Quel sens donner à la croix de saint André présente sur les plaques ?

Le tableau n°1 retrace l'évolution de la fréquence des différents types de croix de saint André sur l'ensemble des plaques comtoises connues (85). Il apparaît que chacune possède une chronologie et une durée de vie propres et, de ce fait, significatives. Les pourcentages donnés dans la ligne supérieure indiquent la fréquence du motif considéré par rapport à l'ensemble des plaques de la période, ceux donnés en italique dans la ligne inférieure donnent la proportion du type de croix donné par rapport aux autres croix de saint André. Enfin, Pour éclairer d'avantage ces évolutions, nous les avons confrontées, dans la dernière colonne, à celle de la fréquence de la fleur de lys sur les plaques comtoises (86).

(83) Site internet de M. Paul BERNARD, [www.http://site.voila.fr/paulber](http://site.voila.fr/paulber). Nous remercions Laurent GRANIER pour cette information.

(84) G. GRAND, *op. cit.*, p. 23.

(85) Outre les sources déjà mentionnées, *Le dictionnaire des communes du Doubs*, 6 vol., Besançon, 1981-1987, a permis de compléter notre corpus sur l'ensemble de la période comprise entre 1556 et 1789 ; quelques relevés personnellement transmis ont été ajoutés.

(86) Ont été relevées toutes les plaques ornées d'au moins une fleur de lys, dans un écu ou non.

Période concernée(87)	Nb. total de plaques recensées	Croix de saint André						Fleurs de lys seules ou dans un écu	
		simples	Bourgui - gnonnes	quillées	Diverses et imprécises	Total			
		Eff. %	Eff. %	Eff. %	Eff. %	Eff. %			
1556-1594	16	6 38% (75%)	0 - 0	0 - 2	12% (25%)	8 50%	1 6%		
1603-1635	40	7 18% (70%)	0 - 1	1 2% (10%)	5% (20%)	10 25%	1 3%		
1652-1671	24	4 17% (44%)	4 17% (44%)	0 - 1	4% (12%)	9 38%	1 4%		
1674-1695	93	6 7% (25%)	10 11% (41%)	5 5% (21%)	3 3% (13%)	24 26%	3 3%		
1696-1715	125	7 6% (30%)	3 2% (13%)	10 8% (44%)	3 2% (13%)	23 18%	2 2%		
1716-1723	50	1 2% (13%)	0 - 7	7 14% (87%)	0 - 0	8 16%	7 14%		
1724-1743	179	1 1% (3%)	0 - 25	25 14% (67%)	11% (6%) (30%)	37 21%	47 26%		
1744-1774	181	1 1% (20%)	0 - 2	2 1% (40%)	2% (1%) (40%)	5 3%	101 56%		
1775-1789	129	0 - 0	0 - 0	0 - 0	0 - 0	0 0%	78 60%		

Tableau n°1 :
évolution comparée de la fréquence des différents types de croix de saint André et de la fleur de lys sur les platines comtoises de 1556 à 1789.

(87) Découper l'histoire en tranches est un exercice parfois arbitraire, souvent délicat, toujours discutable. Nous tenons donc à exprimer toute notre gratitude aux troupes françaises et à leurs soudards pour nous avoir facilité la tâche pour les premières périodes. Les campagnes de 1595, de la guerre de Trente Ans et de 1668 nous ont en effet imposé certaines césures, puisqu'à ce jour aucune plaque n'est connue pour les années 1595-1602, 1636-1651 et 1672-1673. Afin d'affiner nos résultats, nous avons coupé le règne de Louis XIV en deux, la date de 1696 présentant le double intérêt de se trouver approximativement à mi-temps de la domination comtoise de

Pour imparfait qu'il soit en raison de ses inévitables lacunes, ce tableau est significatif à plus d'un titre : d'abord, il montre que dès l'origine, la croix de saint André est très présente sur les plaques comtoises, puisque la moitié en sont alors ornées. Sa récurrence confirme le lien privilégié qui unit les Comtois à cette croix.

L'évolution comparée de l'emploi des croix au briquet de Bourgogne d'une part et « quillées » d'autre part est également très révélatrice : la croix au briquet indique volontiers un sentiment nationaliste fidèle au Habsbourg, comme le prouvent ses dates d'utilisation : le briquet millésimé 1673 est réalisé pendant cette courte période d'entre-deux-guerres qui, de 1668 à l'hiver 1673-1674, voit les partisans du parti espagnol relever la tête. Or ce briquet, qui avait échappé aux destructions, est réutilisé de 1683 à 1685, dates qui correspondent vraisemblablement, comme ailleurs, à la remise en route du fourneau pour lequel il avait été réalisé (88). Alors que la province est soumise, certains n'hésitent donc pas à réutiliser ce briquet, parfois, certes, dans des compositions pro-françaises (plaques de Trépot et Lons), mais le plus souvent seul ou accompagné du lion, ce qui évoque d'avantage l'hostilité des commanditaires des plaques face à la France. Le fait que le briquet de Bourgogne, toutes versions confondues, n'est plus utilisé après 1711 – et, à cette date tardive, uniquement par l'irréductible Boisot – confirme le caractère généralement revendicatif de cette croix, signifiant l'attachement à une Bourgogne sans Français et loyale aux héritiers des ducs.

Tout aussi significative est la montée en puissance de la croix « quillée », apparue la première fois en 1617, et qui connaît un beau succès dans la première moitié du XVIII^e siècle : complètement absente entre 1618 et 1671, période où au contraire les briquets et les croix simples sont nombreux, elle va commencer une lente progression sous le règne de Louis XIV, ornant 5 puis 8 % des plaques fondues sous son règne. Sa fréquence va culminer à 14 % entre 1716 et 1743, ce qui en fait un des emblèmes les plus répandus sur les plaques de l'époque ; elle disparaîtra pourtant complètement au cours des années 1740 (89).

Dans l'évolution de la croix « quillée », deux faits sont notables : premièrement, elle commence à s'imposer quand décline la croix au briquet, modèle dominant de 1652 à 1695 ; deuxièmement, après avoir supplanté les autres types de croix – sous la Régence, 87 % des croix de saint André sont « quillées », tandis que les briquets ont totalement disparu –, elle disparaît à son tour

Louis XIV et de marquer l'intensification de l'intégration fiscale de la province, marquée d'abord par l'édit de 1696 puis par l'introduction de la capitation en 1701, du centième denier en 1703 et du dixième en 1710. Tenant compte de l'abondance des sources, le règne de Louis XV a été quant à lui divisé en trois parties séparées par la fin de la Régence et la mort du cardinal de Fleury. Nous avons laissé aux Révolutionnaires le soin de couper court à la période dévolue à Louis XVI.

(88) F. LASSUS, *op. cit.*, p. 466.

(89) La dernière plaque connue ornée d'une croix de saint André « quillée » est située à Briaucourt ; elle date de 1749.

complètement quand s'imposent les plaques fleurdelisées : c'est sous la Régence également que les croix « quillées » et les fleurs de lys égalisent leur fréquence (14 % des plaques).

Dans son aspect comme dans son utilisation, la croix de saint André perd donc au fil des décennies son contenu politique, pour ne plus conserver qu'un aspect identitaire de plus en plus ténu. En témoigne le passage de la croix au briquet, qui connaît ses heures de gloires dans la tourmente militaire et identitaire des années 1660-1680, vers la croix « quillée », croix de Bourgogne édulcorée dans laquelle la dimension esthétique et religieux semble primer sur le message politique. Dépouillée de toute allusion explicite aux Habsbourg, elle paraît ne plus devoir contenir que la marque d'un attachement à la Franche-Comté indifférent à l'identité de son maître. La disparition définitive de la croix au profit des lys de France à la fin des années 1740 montre, au-delà de l'intégration des Comtois dans la nation française, que la croix de saint André a malgré tout longtemps perduré comme emblème d'appartenance identitaire comtois.

La croix de saint André apparaît beaucoup plus volontiers sur les plaques de cheminées que sur les armoiries. A cela, rien d'étonnant : les plaques couvrent toutes les couches de la société, y compris les plus modestes dont l'attachement aux Habsbourg fut plus long à se diluer ; d'autre part, les platines sont destinées à l'usage privé du foyer. Ce n'est pas le cas des armoiries, destinées à être vues et, de surcroît, enregistrées pour l'occasion par l'administration royale française. Pour la plupart des Comtois inscrits dans l'*Armorial*, et qui à ce titre appartiennent à l'élite économique et administrative du pays, revendiquer sa fibre identitaire est une imprudence, et il faut reconnaître un certain courage, ou à tout le moins un grand sentiment d'impunité, à ceux qui en font état.

III. LE LION COMTOIS

C'est le comte de Bourgogne Othon IV qui, à la fin du XIII^e siècle, abandonna les armes familiales à l'aigle pour un écu *d'azur billeté d'or, au lion couronné de même armé et lampassé de gueules* (90), emblème adopté ensuite pour représenter le comté de Bourgogne en général et son parlement en particulier.

Dans le contexte local, le lion est attesté comme symbole d'opposition à la domination française à au moins deux reprises : à Salins, c'est une Confrérie du Lion qui, lors de la Conquête, fait dire des messes pour le roi d'Espagne (91). D'autre part, l'abbé Chifflet rapporte l'empressement avec lequel les boutiquiers dolois effacèrent les lionceaux d'or peints sur leurs volets pour les remplacer à la hâte par des fleurs de lys lors de l'entrée de Louis XIV dans la ville (92). Tous

(90) Sur ce changement d'armoiries et sa signification politique, voir Michel PASTOU-REAU, *Traité d'héraldique*, Paris, 1979, p. 64, note 28, et p. 114.

(91) E. PRECLIN, *op. cit.*, p. 78.

(92) E. LONGIN, *op. cit.*, p. 253.

les usages du lion comtois sous domination française ne sont pas séditeux : le sceau utilisé par le parlement de Besançon est toujours, en 1680, orné en son centre des armes de la Franche-Comté (93) : considérer la présence de cet écu comme une marque d'opposition à Louis XIV serait pour le moins déplacé : c'est sur ordre du roi que le parlement est transféré à Besançon en 1676 ; en outre, le parlement ayant toujours fait un usage aussi officiel qu'abondant de ces armes, on ne voit pas très bien quel autre emblème que le lion comtois aurait pu prendre place sur son sceau.

A. DANS L'ARMORIAL GÉNÉRAL : UN LION TIMIDE

Il ne se trouva en Franche-Comté personne pour déclarer les armes multiséculaires de la province : aussi reçut-elle d'office, par arrêt du 15 février 1709, un écu de « *sable à une fasce d'or, écartelé d'or à un pal de sable* » (94), qu'elle dut payer fort cher et n'utilisa jamais. Faut-il voir dans cette attribution une tentative d'humilier la province ? Ce n'est pas impossible, car il était aisé, pour le commis chargé d'attribuer des armoiries d'office, de se renseigner afin d'octroyer à la province les armes qu'elle avait toujours portées. Certains commis procédaient, on le sait, à ce genre de vérifications (95). Toutefois, on est en 1709, et l'administration cherche alors à liquider l'affaire des armoiries le plus rapidement possible ; les enregistrements réalisés à cette époque sont les derniers pour la Franche-Comté, et toutes les créations distribuées alors sont construites en série sur le même modèle : un écartelé dont les quartiers sont chargés de pièces honorables (96). Qu'il y ait donc eu de la désinvolture de la part du commis chargé de traiter des armes de la province est indéniable. Qu'il faille y voir une entreprise idéologique planifiée serait en revanche exagéré : l'examen des enregistrements d'armoiries urbaines le montre.

1) *Le maintien du lion dans les armoiries urbaines*

Dès la fin du XV^e siècle, et peut-être plus tôt, certaines villes prennent l'habitude de placer dans leurs armes celles de la Comté en chef d'un écu coupé. Cette pratique pourrait bien être inspirée de l'héraldique urbaine du duché de Bourgogne (97). Les lions de Comté ont sans doute été pris d'autorité par les cités : en effet la dynastie des comtes de Bourgogne s'éteint au XIV^e siècle, à une période où les villes comtoises ne paraissent pas encore posséder d'armoiries propres.

(93) Sceau publié par Armand DURLEWANGER dans *Les châteaux de Franche-Comté*, Wettolsheim, 1976, p. 18.

(94) H. p. 79, n° 58.

(95) N. VERNOT, *D'azur et d'or*, op. cit., pp. 128-129.

(96) *Id.*, *ibid.*, pp. 131-132.

(97) J. GAUTHIER, *Les sceaux et les armoiries des villes et bourgs de Franche-Comté*, Besançon, 1883.

A l'époque où l'*Armorial général* est dressé, dix villes portent le coupé du comté de Bourgogne : Baume-les-Dames, Dole, Vesoul, Faucogney, Gray, Luxeuil, Poligny, Jussey, Quingey (fig. 17) et Ornans, cité omise par les commis et qui n'eut par conséquent aucun écu enregistré. Par contre, Jussey et Quingey, qui n'ont pas déclaré leurs armes historiques, reçoivent des armoiries d'office conformes à ce que les commis ont coutume d'attribuer à l'ensemble des cités du royaume de France : Jussey reçoit un écu « *d'azur à une tour d'argent accostée de deux fleurs de lis d'or* » et Quingey « *de gueules à une croix d'argent cantonnée de quatre tours de même* » (98). Il est à noter que sur les dix villes citées, ce sont celles qui possédaient des emblèmes les plus ouvertement bourguignons : Jussey porte en effet traditionnellement une croix de saint André et Quingey trois briquets de Bourgogne. Faut-il y voir une auto-censure vis-à-vis du pouvoir royal ? Si tel est le cas, elle n'est pas systématique : la ville de Clerval a en effet fait enregistrer ses armes, où figure en bonne place un briquet de Bourgogne brochant sur deux clefs croisées (99), et nous avons vu plus haut que Besançon a déclaré ses armes au contenu impérial évident. Il s'agit plus sûrement d'un problème de délai ou de distance : Jussey, notamment, est fort éloigné du bureau d'enregistrement de Vesoul.

Fig. 17. Sceau aux anciennes armes de la ville de Quingey, XVI^e siècle (dessin de Jules Gauthier).

Dans six des sept descriptions restantes, les armes de la Comté sont respectées dans les grandes lignes. Même si à Poligny, le coupé est transformé en parti, les armes de la province demeurent aisément identifiables dans ces six cas : les variantes ne portent que sur des détails et ne sont d'ailleurs pas propres à l'*Armorial général* (couronne et émail de la langue et des griffes parfois omis, coupé réduit en chef, lion qui n'est pas dit naissant). Faucogney est le seul cas où les armes sont transformées de manière plus profonde : la partie supérieure du coupé devient « *de gueules à un lion naissant d'or* » (100) : l'émail du champ a changé, les billettes ont disparu. Une telle modification peut être tout autant imputée à la négligence des commis qu'à l'indigence de la description transmise (101). Il ne faut en effet pas perdre de vue que l'*Armorial général* est une compilation, et qu'à ce titre sa qualité dépend grandement des informations qui lui sont transmises par les imposés.

(98) H. p. 249, n° 13 et p. 76, n° 46.

(99) « *de gueules à deux clefs, l'une d'or et l'autre d'argent, passées en sautoir, accompagnées en chef d'un soleil d'or et en pointe d'un fusil à battre une pierre de feu d'argent* » (H. p. 81, n° 1).

(100) H. p. 240, n° 9.

(101) Faucogney fut la dernière cité prise par les Français en 1674, au terme d'une résistance héroïque qui fit écrire à un contemporain que ses habitants étaient demeurés jusqu'au bout fidèles à leur serment de « *se défendre comme braves et fidèles Bourguignons non seulement pour la gloire de Dieu et l'honneur de la nation, mais encore pour le maintien sous la douce domination du Grand Roi d'Espagne, leur prince naturel et légitime souverain* ». Pour ce courage, le bourg fut brûlé et son maire anobli (*La Haute-Saône. Nouveau dictionnaire des communes*, t. III, Vesoul, 1971, pp. 12-13).

Il ressort donc que même si les descriptions d'armoiries urbaines sont parfois discutables, il n'y a pas, chez les commis ou leurs supérieurs, de volonté planifiée d'effacer les emblèmes propres à la province conquise. Cela étant, les commis ne cherchent pas pour autant à s'inspirer des pratiques héraldiques locales lorsqu'ils attribuent des armes d'office, ce qui aurait pourtant été facile à faire. Si l'on se penche sur les dix armoiries urbaines attribuées d'office en Franche-Comté, on constate que pas une ne comporte le lion brochant sur un billeté. La plupart obéissent à un schéma stéréotypé que l'on retrouve ailleurs en France : six sur dix reçoivent un château ou des tours en nombre variable (Jonvelle, Pontarlier, Quingey, Conliège, Lure, Jussey), et pas moins de quatre reçoivent des fleurs de lys (Conliège, Jussey, Lure, Nozeroy). On assiste donc à une relative uniformisation héraldique, d'avantage imputable au manque d'imagination des commis de Charles d'Hozier qu'à une volonté idéologique planifiée. On notera que parmi ces dix armoiries attribuées d'office, celles de Pontarlier, Lure, Jussey Nozeroy et Bletterans ne seront jamais utilisées, alors même qu'à trois de ces cités était accordé le droit de porter des fleurs de lys dans leurs armoiries, ce qui pouvait être perçu comme une faveur royale. A l'inverse Quingey abandonnera ses armes anciennes pour l'écu « *de gueules à une croix d'argent cantonnée de quatre tours de même* » (102). Attribué d'office mais symboliquement neutre, puisque sans lys, il a peut-être été apprécié en raison de la présence de la croix, dans un bourg qui vit naître le pape Calixte II.

Il semble donc bien qu'aucune idéologie n'ait présidé à l'enregistrement des armoiries urbaines : si les commis ont traité avec désinvolture certaines armoiries, ils n'ont pas cherché sciemment à les maquiller : affirmer ou nier l'appartenance à la Franche-Comté de telle ou telle ville ne représente à l'évidence un enjeu ni héraldique ni, par extension, politique.

2) Dans les armoiries de particuliers

Qu'en est-il chez les particuliers ? à l'époque de l'*Armorial général*, absolument aucun Comtois ne vient rappeler son identité par l'emploi du lion brochant sur les billettes. Dès lors, est-ce que le lion seul, ou les billettes, sont mises à contribution pour revendiquer l'identité comtoise ? Concernant les billettes, l'affaire est vite entendue : alors qu'elles étaient fréquentes dans l'héraldique médiévale comtoise, elles disparaissent presque complètement aux siècles suivants : seul un écu contemporain à l'*Armorial* y ferait appel, encore s'agit-il d'armoiries peut-être plus anciennes, et parlantes de surcroît (103). Les billettes sont devenues tellement démodées que même les commis, dans leurs créations arbitraires, ne s'en servent pratiquement plus (104).

(102) H. p. 76, n° 46.

(103) Il s'agit des armes de Pierre-Louis de Billy, prêtre à Dole, : « *de gueules à six billettes d'or, posées trois, deux et une* » (H. p. 131, n° 187).

(104) Trois cas seulement d'armes intégrant des billettes ont été relevés parmi les attributions d'office.

Plusieurs familles anoblies par les Habsbourg ont en revanche dans leurs armes un lion d'or sur azur, rappel probable de leur origine comtoise. C'est le cas notamment des Arvisenet et des Richard, que l'on retrouve dans l'*Armorial général*. Pourtant si l'on étudie la fréquence du lion dans l'héraldique comtoise des origines à la Révolution française, on constate que c'est à l'époque de l'*Armorial général* que le lion, figuré seul ou partiellement, est le plus rare : s'il demeure alors l'animal préféré des Comtois, il connaît pourtant son taux d'utilisation le plus bas, ornant à peine 6 % des écus. Quant aux lions entiers d'or sur champ d'azur, leur fréquence sur les écus comtois créés à l'époque de l'*Armorial général* tourne autour de 1 % : seuls cinq nouveaux écus en sont ornés ! Certes, il est possible que le sentiment d'appartenance à la Comté en explique la présence, mais la fréquence tant du lion que de l'azur et de l'or font que les félins apparaissent sans doute pas tant pour des motifs politiques que pour des raisons de goût. Du reste, le fait que l'administration du roi de France attribue d'office à huit reprises des armes *d'azur au lion d'or* montre le goût de l'époque pour cette composition et son absence de subversivité.

La rareté du lion d'or sur azur dans les armes réellement portées montre donc qu'il n'est ni perçu ni utilisé comme signe de ralliement massif dans l'héraldique comtoise, notamment face au roi de France.

B. SUR LES PLAQUES DE CHEMINÉE

Le lion est également rare sur les plaques de cheminée : seules huit plaques fondues entre 1674 et 1715 l'utilisent.

1) *Le lion dans un écu*

Dans certains cas, l'identité comtoise du lion ne fait aucun doute : ainsi en va-t-il de cette plaque de 1684 figurant un écu billetté au lion, timbré d'une couronne comtale et ceint du collier de la Toison d'Or. La plaque est également ornée d'une croix de saint André (105). Sur une taque de 1684 à Dammartin-le-Templier, l'écu au lion timbré est placé sur un sautoir écoté qui semble accompagné sur les flancs de deux petits briquets de Bourgogne et en pointe de l'insigne de la Toison d'Or, deux éléments qui n'apparaissent pas sur cette plaque fondue l'année suivante et conservée à Poligny : l'écu au lion (les billettes semblent avoir été négligées) broche sur les branches d'une croix de saint André écotée. Bien que les billettes aient été négligées, l'attribution de cet écu à la Franche-Comté est rendue hautement probable par l'association avec la croix Bourguignonne.

Même si les lions ont été portés par de nombreuses familles, deux autres plaques pourraient également résulter de la même volonté d'évoquer l'attache-

(105) Photographie de provenance inconnue conservée au Musée Comtois.

ment au comté de Bourgogne : l'une d'elle, provenant de la région de Nansous-Sainte-Anne et datée de 1688, arbore un simple lion sur un écu à la pointe duquel pend la Toison d'Or. On ne peut toutefois écarter totalement l'hypothèse que les armes représentées évoquent non pas la province mais un chevalier de l'Ordre. Déjà citée, la plaque de 1674 conservée à Sancey-le-Long, ornée en son centre des armes de Besançon placée sur une aigle bicéphale elle-même couronnée à l'impériale, est flanquée de deux quilles. De part et d'autre, deux petits écus au lion contourné surmontent chacun un médaillon orné du monogramme du Christ en lettres gothiques. Plusieurs indices incitent à faire de cette plaque une marque de revendication politique : l'éloignement du village de Sancey suggère que le choix des armes à l'aigle ne résulte pas tant du souhait de rappeler Besançon que de la volonté d'évoquer la fidélité du commanditaire à l'Empire. Ce sentiment est conforté par le fait que les armes bisontines présentent la rare particularité d'être posée sur la poitrine de cette aigle bicéphale surmontée d'une énorme couronne impériale. Du coup, les deux lions qui accompagnent le tout pourraient manifester l'attachement d'un Comtois à la cause impériale, en cette année (1674) où les Français déferlent à nouveau sur le territoire. Quant aux deux monogrammes, ils rappellent l'attachement au catholicisme d'une population qui reproche au roi de France de « *sentir le fagot* ». L'ensemble constitue donc vraisemblablement l'expression cohérente de l'attachement d'un Comtois à son Dieu, à son empereur et à son pays face à un roi qui méprise le premier, combat le second et brûle le troisième.

2) Un lion recyclé ?

L'une des trois plaques déjà citées fondues par Joseph Boisot, l'Impérial d'Igny, représente une croix au briquet entre deux écus aux armes de l'Empire (fig. 18). Sous la croix apparaît un lion maladroït tant dans son exécution que dans sa posture, reconnaissable pourtant à sa crinière et à sa queue recourbée. Sa position penchée, l'espèce de socle rocheux sur lequel il s'appuie sont autant d'éléments qui montrent qu'à l'origine, ce motif au lion n'est qu'une composante d'un ensemble héraldique plus vaste : en effet, lorsque des fondeurs se voyaient passer commande d'une plaque armoriée, il n'était pas rare que les différents éléments des armoiries (écu, couronne, heaume, supports ou tenants) soit réalisés sur des blocs distincts, formant ainsi des modules réutilisables séparément. Ainsi, le lion de cette plaque était clairement, à l'origine, le support droit d'un ensemble héraldique plus important dont il a été distrait afin que lui soit conféré un sens symbolique nouveau : surmonté de deux écus d'Empire et d'un briquet de Bourgogne, il devient l'emblème de la Comté dans un ensemble qui réaffirme avec force l'opposition à la domination française sur la province. Ce réemploi maladroït nous éclaire peut-être en partie sur les causes de la rareté du lion comtois sur les plaques de cheminée, surtout en comparaison avec les croix de saint André : le lion est une figure complexe à réaliser, et nombre de fondeurs n'ont probablement pas les moyens d'en commander l'exécution. Ceux de leur clients qui désirent évoquer leur attachement à la province doivent donc se rabattre sur des lions « recyclés » ou, plus généralement, sur des croix de saint André que leur structure géométrique rendent plus aisée à réaliser.

C'est sur le même principe de réemploi de modules qu'a été composé cette plaque comtoise de 1685 (fig. 19) (106) : la composition modulaire de l'ensemble est rendue évidente par la présence du bloc à la croix millésimée 1673, aux contours quadrangulaires particulièrement visibles. Les lions qui tiennent la croix, et dont la position évoque celle de supports d'armoiries traditionnelles, expriment un patriotisme comtois évident.

Fig. 18. Plaque patriotique de 1711 provenant du fourneau du maître de forges Joseph Boisot, à Igny (dessin de Jean GARNERET).

Fig. 19. Plaque conservée au Musée Comtois, de provenance inconnue, 1685 (dessin de Jean GARNERET).

Egalement fondue en 1685 et issue de la même fonderie que la précédente, la dernière plaque est des plus énigmatiques : provenant de Septfontaine, elle montre en son centre un oiseau volant sur un brasier (sans doute un phénix) accosté de deux lions placés symétriquement, dont on ne sait s'ils imitent une posture héraldique ou s'ils font mine de se réchauffer devant le feu (fig. 20). Toutefois, le fait qu'ils soient surmontés des deux briquets millésimés 1673 indique clairement que ce sont les lions du comté de Bourgogne. De part et d'autre, quatre personnages soufflant représentent les quatre vents. A l'évidence, deux thèmes iconographiques ont été assemblés dans cette composition : d'une part un rappel du contexte politique de l'époque avec ces deux croix de saint André surmontant les lions, d'autre part une évocation du rôle du feu, dont la symbolique est ambivalente car il apporte à la fois chaleur et destruction (les Comtois de l'époque en savent quelque chose). Ici, attisé par les quatre vents, il réchauffe les lions et fait renaître un phénix. S'il est difficile aujourd'hui d'interpréter le sens de cette composition complexe, il semble que l'on puisse raisonnablement y voir une image du destin de la Franche-Comté (les lions surmontés de croix), détruite de toutes parts (les vents qui attisent le feu) et dont on espère qu'elle renaîtra de ses cendres (le phénix).

Fig. 20. Etrange par ses motifs, cette plaque de 1685 est toujours à son emplacement d'origine dans une ferme de Septfontaine (dessin de Jean GARNERET).

Parmi les huit plaques relevées, cinq associent le lion à la croix de saint André, et une à l'aigle impériale ; quant au sieur Boisot qui ne craint pas de donner dans la surenchère, il associe sur une même taque lion, aigle impériale et croix de saint André dans un joyeux bric-à-brac emblématique qui tient tout autant du catalogue que de la profession de foi.

3) Une couronne, deux lions et trois losanges

Dans plusieurs villages situés autour de la basse vallée de l'Ognon, dix plaques comtoises ont été recensées avec le même motif héraldique (107), à savoir un écu au chevron accompagné de trois losanges, supporté par deux lions et timbré d'une couronne comtale (fig. 21). La diversité des noms apposés (voir tableau n° 2) tout comme la modestie sociale de leurs possesseurs interdit d'attribuer ces armoiries à l'un d'entre eux. Comme bien souvent, il s'agit d'un modèle réutilisé, dont le succès pose toutefois question. Les mêmes armes apparaissent sur deux autres plaques mais avec des ornements extérieurs différents : la première, datée de 1698 et conservée à La Barre, montre l'écu timbré d'un heaume à lambrequins surmonté d'un mortier. Le tout est accompagné de la date et du nom du client, G. THIEBAU. Sur la seconde, conservée à Champvans (Jura), les armes au chevron accompagné de trois losanges se trouvent écartelées avec trois bandes sur un écu timbré d'un heaume surmonté d'un mortier d'où s'échappe un manteau doublé d'hermine, ensemble qui montre le rang social élevé du possesseur de cette composition héraldique. Si la couronne comtale, maintes fois usurpée à des fins décoratives, n'est d'aucun secours pour l'identification de cet écu, tel n'est pas le cas du mortier dont l'usage est réservé aux magistrats de haut rang, en particulier les premiers présidents et les présidents à mortier des parlements.

Date	Provenance	Nom du client
1682	Velesmes	C. JARROT
1683	Bay	BYGNOTET
1683	Gray-la-Ville	F. BARBEY
1683	Mazerolles	aucun
1684	Lantenne-Vertière (108)	IACQUE VIOLET
1684	Emagny	aucun
1686	Chenevrey-et-Morogne	aucun
1687	Bonboillon	aucun
1695	Lantenne-Vertière (109)	C.F. PERNET
Sans date	Tromarey	aucun

Tableau n° 2 : inventaire des plaques ornées de l'écu au chevron accompagné de trois losanges, timbré d'une couronne comtale et supporté par deux lions.

(107) Quelques pages, dont une carte intéressante, leur ont été consacrées par Eric LE BAS DE BOUCLANS, *op. cit.*, pp. 43-46.

(108) Coll. Musée comtois, n° inv. 59.8.5.

(109) Coll. Musée Comtois, n° inv. 59.8.6.

Aucun Comtois ne paraissant avoir porté de telles armes timbrées d'un mortier (110), c'est vraisemblablement à la famille de parlementaires dijonnais Fyot qu'il faut les attribuer (111). Comment expliquer son succès auprès des paysans comtois, quand on sait que les Fyot ne paraissent pas avoir possédé de seigneurie dans les villages concernés (112), et que leur rayonnement politique en Comté est nul ou presque ? Une hypothèse nous a été suggérée lors du dépouillement du fichier résultant de l'enquête de 1976. La plaque conservée à Tromarey est décrite comme étant ornée « *au centre de l'écusson de la Franche-Comté surmonté d'une couronne gardée par deux lions debout* ». Aussi erronée que soit cette interprétation tardive, elle fournit une piste intéressante. Il est en effet certain que les armoiries des Fyot n'ont pas été choisies par nos clients comtois en souvenir d'une famille dont la plupart ignoraient sans doute jusqu'au nom. S'il est certain que les qualités esthétiques de la composition ont pu motiver leur commandes, il est également possible que la présence de deux lions et d'une couronne comtale, plus que celle d'un écu au contenu finalement assez neutre, ait été jugée suffisante pour évoquer chez certains clients leur attachement à la Franche-Comté. La réutilisation par le maître de forges Boisot d'un lion autrefois support pour évoquer le lion comtois montre que de telles relectures symboliques sont tout à fait compatibles avec les usages et mentalités de l'époque. Toutefois, on est bien loin ici de la teneur virulente des pamphlets héraldiques du maître de forges d'Igny... même si ces plaques aux lions et à la couronne ont été choisies dans certains cas pour évoquer un attachement à la Franche-Comté, il est impossible d'en rien déduire de plus sur les opinions politiques des acheteurs.

Fig. 21. Platine de 1684 provenant de Lantenne-Vertière (dessin de Jean GARNERET).

Dans quelle mesure le lion doit-il d'ailleurs être considéré comme un emblème destiné à exprimer un idéal politique ? La chronologie de son utilisation est-elle susceptible de nous en dire plus ? Si quelques exemples d'écus au

(110) E. LE BAS DE BOUCLANS a rapproché ces armes de celles de deux familles comtoises, les Dufin et les Regnaud (op. cit., p. 43). Aucune de ces hypothèses ne nous paraît devoir être retenue, pour les raisons suivantes : le sceau du sieur Dufin, juge des archiducs de Besançon, porte bien en 1620 un chevron accompagné de trois losanges (G. p. 67, n° 790) ; toutefois, son statut social ne lui permet pas de timbrer ses armes d'un mortier. Quant aux armes d'azur au chevron d'or accompagné de trois losanges de même d'Antoine-Alexis Regnaud, greffier de la maréchaussée générale du comté de Bourgogne, elles ont été attribuées d'office par les commis de Charles d'Hozier lors de la confection de l'Armorial général de 1696 (H. p. 67, n° 546) et enregistrées en 1701, soit près de vingt ans après la fonte de la première taque aux losanges.

(111) Les Fyot portaient d'azur au chevron d'or accompagné de trois losanges de même. Le jeton de Claude Fyot, abbé de Saint-Etienne de Dijon en 1701, montre le même écu, sans indication d'émaux, supporté par deux lions et timbré d'une couronne comtale ; voir le site □ LIENHY-PERTEXTE <http://www.i-numis.com> □ www.i-numis.com, « Jetons des Etats de Bourgogne », 3ème période.

(112) Eric THIOU, Les seigneurs et le régime seigneurial en Franche-Comté de la Conquête à la Révolution (1678-1789), s.d., 1995.

lion sont attestés au cours du XVII^e siècle, l'année 1668 voit éclore trois plaques conçues sur le même modèle, orné des grandes armes du comté de Bourgogne, composées du lion brochant sur les billettes dans un écu entouré du collier de la Toison d'Or, le tout timbré d'une couronne fermée dont l'usage est en principe réservé aux rois et aux princes de sang (113). La présence d'une telle couronne semble insister sur l'autonomie dont jouit la province, et la hisse pour ainsi dire au rang d'Etat. La fière inscription « *Je suis du comté de Bourgogne* » présente sur deux de ces plaques paraît renchérir cette affirmation d'appartenance à une nation dotée de structures étatiques ou proclamées comme telles. Tous ces motifs se retrouvent sur trois autres platines non datées mais probablement contemporaines (114). Si l'une d'elle proclame sans équivoque son ralliement à la cause française par l'ajout de six fleurs de lys et d'autant de L majuscules, les quatre ou cinq autres marquent très clairement leur attachement à l'autonomie comtoise.

Le fait qu'on ne connaisse aucune version datée de ces armoiries « souverainistes » postérieure à 1668 est peut-être révélateur du désarroi dans lequel se trouvent des Comtois qui, n'osant plus compter sur eux-mêmes, ont compris que leur sort dépendait désormais du rapport de force entre les troupes françaises et espagnoles. Dès lors, sur les plaques de cheminée, les lions seront placés sous la protection des croix de saint André et des aigles impériales des Habsbourg : pendant le règne comtois de Louis XIV, ce sont huit plaques au lion qui nous sont connues, dont sept sont accompagnées d'emblèmes hostiles ou à tout le moins indifférents au nouveau roi. Aucune n'est alors accompagnée de fleur de lys. Le dernier lion que l'on puisse qualifier de Comtois est la bête efflanquée et penaude qui prend place sur la plaque fondue en 1711 par l'irréductible Boisot. Nous n'en avons relevé aucun autre jusqu'à la Révolution française, fait qui mérite d'être souligné et qui semble bel et bien aller dans le sens d'un abandon progressif de l'idée d'autonomie comtoise.

IV. LA FLEUR DE LYS

Cet attribut très ancien de la royauté figure depuis 1211 sur les armes des rois de France (115).

A. DANS L'ARMORIAL GÉNÉRAL

Le lys a toujours été peu fréquent dans l'héraldique comtoise. Au Moyen Age, on en trouve peu d'exemples, et pratiquement jamais en figure principale. Par contre, il a été à plusieurs reprises employé comme brisure. Le lys de jardin,

(113) R. GENEVOY, op. cit., p. 36 (provient de Haute-Saône), G. GRAND, op. cit., p. 22, n° 2 et p. 23, n° 3. La petite fleur de lys sous l'écu de la plaque n° 3 est délicate à interpréter : ralliement discret à la cause française, ou domination de la France par les troupes comtoises, comme le laisse supposer la légende « *Je suis du Comté de Bourgogne* » ?

(114) Photo non référencée au Musée Comtois ; coll. Musée Comtois, ss n° d'inv., n° 21 du catalogue, ; 3) dans fichier (Seveux, aj. à Arbois).

(115) Sur ces questions, M. PASTOUREAU, Les emblèmes de la France, Paris, 1998, pp. 121-135.

qui en est la version naturaliste, est encore plus rare : il n'apparaît pas avant la fin du XV^e siècle dans les armes parlantes de la famille Alix, et ne sera plus ensuite réutilisé avant le XVII^e siècle. Il semble que dès l'époque moderne, voire la fin du Moyen Age, l'association ait été très forte dans les représentations entre la fleur de lys et la France, alors ennemie. C'est ce que confirment les armes parlantes de la famille François, que l'*Armorial général* décrit ainsi : « *d'azur à une bande d'or accompagnée de deux rocs d'échiquier de même* ». Ces deux derniers meubles sont plus justement décrits par les autres armoriaux comtois comme des fleurs de lys « *défaillantes du milieu* », ou « *deshonorées* » (116), mutilation qui traduit peut-être la répugnance que cette famille éprouvait à l'idée d'évoquer le roi de France dans ses armes familiales. Le lien établi entre le lys et la France est confirmé par les armes que les commis attribuent d'office à Gaspard François, chanoine en Arbois : « *d'azur à trois lis d'or tigez et feuillez de même, posez deux et un* » (117). Du côté comtois comme du côté français, dans les mentalités de l'époque, l'emblème de la France et des Français, c'est la fleur de lys.

Cet aspect est encore renforcé par les compléments législatifs apportés à l'édit de 1696. L'année suivante, Louis XIV se réserve l'usage des fleurs de lys d'or en champ d'azur. Nul ne peut désormais les intégrer dans ses armes sans concession personnelle du roi de France (118). En revanche, les écus ornés de fleurs de lys aux émaux différents sont autorisés, comme le montrent, en Franche-Comté, les enregistrements des armes de deux familles étrangères à la province, les Mailly et les Brunel. Cette innovation législative limite d'autant les possibilités de manifester clairement son allégeance à la monarchie française.

Du reste, ces restrictions législatives et, sans doute plus encore, l'hostilité générale au Bourbon, expliquent pour une bonne part la rareté du lys dans les armoiries comtoises de la fin du XVII^e siècle. Même des familles comme les Bacquet, qui ont activement soutenu la cause française bien avant que l'Annexion ne soit une réalité, estiment inopportun de fleurdeliser leur écu. Aussi le lys n'apparaît-il que dans quatre écus, et à deux reprises sous forme de lys de jardin. Sa fréquence ne dépasse pas 1 % des créations contemporaines à l'*Armorial* ! N'étant pas un meuble banal, l'effet de mode ne peut guère être invoqué pour en expliquer la présence. Dès lors, il y a tout lieu de supposer que dans les quatre écus comtois relevés sa présence est dûment motivée, comme nous allons le voir. Toutefois, son interprétation est délicate : en effet, le lys n'est pas seulement un symbole politique.

(116) H. p. 183, n° 15 ; R. de LURION, op. cit., p. 326 et G. p. 133, n° 1812.

(117) H. p. 153, n° 22.

(118) N. VERNOT, D'azur et d'or, op. cit., p. 46.

Le prêtre Michel Foblan, docteur en théologie, déclare un écu « *d'azur à une tige de lis de trois fleurs d'argent* » (119) (fig. 22). Ici, le caractère à la fois parlant et religieux de cet emblème en atténue considérablement la portée politique.

Fig. 22-25. Les armes déclarées par le prêtre Michel Foblan, de Pontarlier (enregistrement du 11 mars 1701) ; par Etienne Nicolas, conseiller et procureur du roi au bailliage de Besançon (enregistrement du 19 décembre 1698) ; par Anne Perrin, femme du sieur Dusillet, conseiller auditeur à la chambre des comptes de Dole (enregistrement du 11 mars 1701) et par Claude Renaud, greffier en la châtellenie de La Rivière-Drueon (enregistrement différé au 13 janvier 1702) ; (dessins de Laurent GRANIER).

Etienne Nicolas porte « *d'or à trois pals d'azur chargez chacun de trois fleurs de lis d'argent* » (120) (fig. 23), écu qui pourrait bien avoir été originellement celui, parlant, de la famille Dupré. Ici encore, la dimension politique du symbole paraît devoir être écartée. Encore que... à cette même famille appartenait le bisontin Augustin Nicolas (1622- 1695), célèbre diplomate qui, après avoir servi la couronne de Lorraine puis d'Espagne, se rallia à la France en 1668. Contraint à l'exil jusqu'en 1674, il rédigea alors le « *Discours et Relation véritable sur le succès des armes de la France dans le comté de Bourgogne en 1668* », plaidoyer pour la cause française (121). Les armoiries de cet esprit brillant et cultivé étaient, d'après son portrait, *d'azur à la flamme d'or accompagnée de deux étoiles en chef et d'un croissant de même en pointe* (122). On ignore si le portrait a été réalisé avant son ralliement à la cause française ; toujours est-il qu'il est troublant de constater qu'Etienne Nicolas, probablement neveu ou petit-neveu d'Augustin (mort sans descendance) (123), porte des armes qui se prêtent si ouvertement à une interprétation pro-française...

Les armoiries d'Anne Perrin posent problème : elle déclare porter « *d'azur à un chevron accompagné en chef de deux roses et en pointe d'un lis de jardin, le tout d'argent* » (124) (fig. 17). Or elle est la seule connue de sa famille à faire usage de telles armes. S'il s'agit bien d'un changement, comment l'expliquer ? Trois hypothèses peuvent être avancées :

La première est d'ordre familial : on relève en effet qu'un certain Bernard Guillemain, archer de la prévôté de Besançon, porte en 1686 sur son cachet des armoiries très proches, au chevron accompagné en chef de deux roses et en pointe d'une fleur de lis (125). Anne Perrin a peut-être relevé les armes d'un Guillemain dont elle aurait été la parente.

(119) H. p. 94, n° 75.

(120) H. p. 23, n° 257.

(121) B. GROSPERRIN, op. cit., pp. 40-41.

(122) G. p. 83, n° 1008.

(123) R. de LURION, op. cit., pp. 571-572.

(124) H. p. 134, n° 233.

(125) G. p. 142, n° 1964.

La seconde est d'ordre religieuse : Anne Perrin a peut-être composé ses armes pour évoquer une piété particulière, la rose comme le lys de jardin étant des attributs mariaux.

La troisième, enfin, est d'ordre politique : Anne Perrin a peut-être jugé bon de marquer sur ses armes son ralliement à la cause française. Elle est en effet l'épouse de Louis-Joseph Dusillet, conseiller à la Cour des Comptes de Dole. Or son mari appartient à une famille qui s'est illustrée dans ses combats contre la France : installés à Dole, ville qui s'est rendue célèbre pour son siège victorieux de 1636, les frères Dusillet furent anoblis en 1634 « *à cause de leur belle conduite dans les guerres* ». Si les armes de cette famille ne contiennent aucun élément tiré de l'emblématique impériale, on attribue par contre aux Perrin plusieurs écus, dont un « *d'or au sautoir crénelé de gueules, au chef vivré de même* » (126) dans lequel le sautoir peut être lu comme un symbole pro-habsbourgeois. Compte tenu du passé familial de son époux, Anne Perrin a peut-être souhaité dissiper tout malentendu en choisissant un écu personnel davantage pro-français.

La portée politique du lys est encore plus assurée dans le quatrième exemple relevé, à savoir les armes de Claude Renaud, greffier de la châtellenie de La Rivière, qui sont « *d'azur à une croix d'or accompagnée en chef de deux croisants de même et en pointe d'un lion d'or à dextre et à sénestre d'une fleur de lis d'argent* » (127) (fig. 25). L'enregistrement de ces armes a été sursis, sans doute parce qu'à l'origine la fleur de lys était d'or, comme tous les autres meubles de l'écu. Il a donc probablement fallu procéder à la modification préalable du métal de la fleur de lys avant que les armoiries soient définitivement enregistrées. Sur l'écu de Claude Renaud, il est tentant de voir dans la présence conjointe du lion et du lys la marque du ralliement politique d'un Comtois pour son nouveau souverain. Cette fleur de lys était-elle trop difficile à assumer dans la montagne jurassienne ? Toujours est-il qu'en dépit de l'enregistrement dans l'*Armorial général*, elle est remplacée plus tard par une rose, comme l'atteste un cachet de 1767 (128).

Du reste, la fleur de lys sera peu utilisée dans les armoiries au cours du XVIII^e siècle : comme pour l'aigle bicéphale quelques générations plus tôt, il semble admis par la population que cet emblème, étroitement lié au souverain français quels qu'en soient les émaux, ne saurait être utilisé sans faveur royale.

Pour conclure sur les lys, ajoutons que les commis n'en octroient jamais d'office à des particuliers, sauf sous la forme de lys de jardin : outre le chanoine François déjà cité, ils sont accordés au prêtre Genty, aux sieurs Gérard de Quers et Flory (129). Parlants dans au moins trois cas sur quatre, ils ne peuvent être

(126) R. de LURION, op. cit., pp. 607-608 ; G. p. 85, n° 1034.

(127) H. p. 96, n° 52.

(128) G. p. 185, n° 2714.

(129) H. p. 55, n° 158 ; p. 66, n° 518 et p. 246, n° 205.

considérés comme une tentative de francisation héraldique, d'autant que ces quatre cas ne représentent que 0,34 % de l'ensemble des armoiries attribuées d'office ! Quant aux communautés, outre les villes citées plus haut, des fleurs de lys sont également octroyées aux orfèvres de Besançon ainsi qu'à l'Université, et des lys de jardin systématiquement accordées aux quatre couvent d'Ursulines consignés dans l'*Armorial*. Isolées, ces attributions correspondent davantage à des pratiques héraldiques stéréotypées qu'à une tentative de francisation consciente de l'emblématique comtoise (130).

B. LES PLAQUES ORNÉES DE FLEURS DE LYS

Si, dans les armoiries, la présence des lys a parfois des origine autres que politiques, tel n'est pas le cas sur les plaques de cheminée, lieu privilégié de l'expression des loyautés dynastiques.

1) *Les plaques ouvertement favorables à la France*

Pour la période concernée, seulement sept plaques sont ornées de fleurs de lys, qu'elles soient seules ou en nombre, placées dans un écu ou pas.

Les armes royales apparaissent sur cinq plaques datées : sur une taque de 1695 conservée à Plancher-Bas, l'écu aux trois lys est timbré de la couronne royale ; sur une plaque de 1707 conservée à Villefrancon, deux colonnes surmontées chacune de trois fleurs de lys encadrent un écu fleurdelisé ovale entouré de deux branchages et timbré d'une couronne royale ; le même type d'écu se retrouve sur une plaque de 1712 achetée à un antiquaire et aujourd'hui à Saint-Amour ; à La Quarte, une plaque coulée la même année remplace les branchages par un élégant cartouche (131). Ces quatre plaques frappées des armes royales ont toutes un point commun: elles sont situées non loin des limites de la Franche-Comté, que ce soit avec la Lorraine (Plancher-Bas), la Champagne (La Quarte) ou la Bourgogne (Villefrancon, Saint-Amour). Il y a donc tout lieu de penser que ces platines ont été importées ; de toute évidence, les fonderies comtoises ne disposent pas encore de modèles des armes royales de France, et elles ne semblent guère pressées de les acquérir ou fabriquer: hormis un cas isolé en 1722, c'est surtout à partir des années 1730 que les armes royales fleurissent et se répandent sur les plaques comtoises. La cinquième plaque ornée des armes de France se trouve toujours à la citadelle de Besançon, bâtiment auquel elle était destinée dès l'origine. Millésimée 1677, elle est ornée de la couronne royale. Les bâtiments conservent quatre autres plaques non datées et fleurdelisées sans doute réalisées à la même époque (132). La présence d'une croix de saint André

(130) H. p. 69, n° 20 ; p. 77, n° 57 ; p. 87, n° 7 et n° 8 ; p. 155, n° 2 et p. 202, n° 15.

(131) Photographie communiquée par M. Rémi LABAS, de La Quarte.

(132) Musée Comtois, n° inv. 64.22.11 (bâtiment des anciens fours), n° 61.17.3 (bâtiment des Cadets), n° 64.22.7 (*id.*) et 61.17.1 (Front Royal).

« quillée » sur la plaque du Front Royal incite à penser que ces plaques ont été produites en Franche-Comté. Ainsi les cinq plaques datées ornées des armes royales et produites sous le règne de Louis XIV semblent avoir été soit importées, soit produites sur place mais sur ordre des autorités. Il semble donc que les fonderies comtoises ont répugné à proposer à leurs clients particuliers des modèles fleurdelés, la plupart n'en voulant sans doute pas.

Il nous reste enfin à évoquer ce qui constitue peut-être deux entorses à l'attitude générale qui vient d'être évoquée. Le village de Trepot conserve une plaque de 1684 manifestement pro-française, puisqu'elle combine trois croix de saint André millésimées 1673 avec six fleurs de lys (fig. 26). La présence des trois briquets bourguignons bien connus atteste qu'il s'agit d'une production locale. Faut-il y voir un souvenir de la visite que Louis XIV rendit à Besançon en juin 1683 en compagnie de son épouse la fille de Philippe IV d'Espagne ? Le roi avait traversé la ville sous des acclamations peut-être d'avantage destinées à son épouse (133). Quoi qu'il en soit, la place d'honneur réservée aux croix bourguignonnes sur la plaque semble suggérer l'initiative particulière d'un partisan enthousiaste de la cause française. De l'abondante production issue du fourneau au briquet millésimé 1673, la plaque de Trepot est la seule connue à être fleurdelée : bien que ce motif ait été en magasin, les Comtois répugnent à l'utiliser.

Fig. 26. Plaque favorable à l'Annexion française, fondue en 1684 et conservée à Trepot (dessin de M. FOLTETE).

Une dizaine d'années plus tard, une plaque étrange de 1695 conservée à Barges montre une vaste croix de saint André cantonnée en haut et sur ses flancs de trois énigmatiques têtes aux cheveux longs, l'ensemble surmontant trois fleurs de lys posées une et deux dans la partie inférieure de la plaque. Cette composition n'est pas sans rappeler le drapeau du Régiment de Bourgogne créé en 1668 et qui scandalisa tant Jules Chifflet, ainsi que les drapeaux du régiment d'infanterie conduit par la marquis de Listenois, blanc semé de lys d'or et croix de Bourgogne blanche pour le colonel et aurore semés de fleurs de lys d'or et croix de Bourgogne rouge pour les deux d'ordonnance (134). Cette plaque a-t-elle été coulée pour un soldat d'un de ces régiments ?

Quatre plaques sans doute importées, une ordonnée par le pouvoir central, deux enthousiastes... Pour la période concernée, seulement sept plaques comtoises sont ornées de fleurs de lys, soit à peine plus de 3 %...

2) Léopold de La Chaume, sa femme et leur postérité de fonte

Notre tour d'horizon des usages de la fleur de lys serait incomplet s'il n'évoquait une composition héraldique destinée originellement à rappeler l'union de

(133) B. GROSPERRIN, *op. cit.*, p. 47.

(134) E. LONGIN, *op. cit.*, pp. 251-258.

Léopold de La Chaume d'Odelans, capitaine et major du régiment suisse d'Hessy, avec N. Barbaud de Florimont (fig. 27). Dans un écu écartelé figurent aux premier et quatrième quartiers les armes de l'époux (« *d'azur à un lion d'or armé et lampassé de gueules* ») tandis que celles de sa femme (« *d'azur à deux barbeaux adossés d'or, coupé d'argent, recoupé de gueules, à une double fleur de lys coupée de gueules et d'or* » (135)) sont réparties aux deuxième et troisième quartiers de cette composition. Nous avons relevé ce motif sur pas moins de quinze platines :

- à Chevigney (Haute-Saône), (1710) ;
- à Deluz (même date) (136) ;
- à Tournans (même date) ;
- à Quenoche (même date) ;
- à Orchamps-Vennes (1711) ;
- à Recologne (Doubs), (même date) (137) ;
- à Jougne (1714) ;
- à Orchamps-Vennes (1731) ;
- à Héricourt (date inconnue) ;
- à Valdahon (date inconnue) ;
- à Venise (Doubs) (date inconnue) ;
- à Vouhenans (date inconnue) ;
- deux à Colombier-Châtelot (une sans date et une de 1702 ?) ;
- au Musée Comtois, de provenance inconnue (sans date) (138).

Comment expliquer le succès de ce modèle ?

Il est certain que leurs acquéreurs se souciaient peu, voire pas du tout, de l'identité des possesseurs des armoiries représentées : Léopold de La Chaume et son épouse ne possèdent aucune seigneurie en Franche-Comté proprement dite (139) ; ils résident à Clairegoutte (140) et possèdent fief à Verlans, dans le comté de Montbéliard. Leur notoriété, somme toute limitée, ne peut donc être directement à l'origine de ce succès commercial. En revanche, l'épouse de Léopold de La Chaume appartient à une importante famille de fondeurs et maîtres de forges : Gaspard Barbaud, né à Héricourt en 1613, fit fortune dans l'industrie en exploitant les forges d'Audincourt, Chagey et Giromagny. Après avoir acheté la seigneurie de Florimont en 1672, il fut anobli par Louis XIV trois ans plus tard pour avoir notamment fourni les troupes conduites par Turenne lors de la campagne de 1674-1675 (141). Ainsi enrichie, la famille Barbaud possède

(135) H. p. 104, n° 7 bis.

(136) Description communiquée par M. Fabrice BARASSI. La plaque a mystérieusement disparu...

(137) Coll. Musée Comtois, n° inv. 59.8.34.

(138) n° inv. 75.14.11.

(139) E. THIOU, *op. cit.*.

(140) La Haute-Saône. *Nouveau dictionnaire des communes*, t. II, Vesoul, 1970, p. 228.

(141) R. de LURION, *op. cit.*, p. 54.

les moyens à la fois de produire et d'écouler son importante production. Il n'est donc guère surprenant que le modèle qui avait d'abord été destiné à évoquer l'alliance des Barbaud avec les de La Chaume à des fins privées – peut-être un cadeau de mariage ! – ait ensuite figuré parmi les différents modèles proposés à la clientèle du maître de forges. Toutefois, la production probablement en série de cette plaque, si elle n'est possible que par le biais d'importants moyens de production et de diffusion, suppose également que le modèle soit écoulé, et donc qu'il plaise, d'autant qu'il n'est pas le seul mis à la disposition de la clientèle (142).

Fig. 27. Platine de 1711 aux armes de Léopold de La Chaume d'Odelans et de son épouse N. Barbaud de Florimont (dessin de Jean GARNERET).

Comme les acheteurs n'ont qu'une faible idée de la famille évoquée par la plaque, c'est donc que les motifs eux-mêmes ont plu aux clients. Au-delà de leur aspect esthétique indéniable, ils se prêtent admirablement bien à une relecture symbolique à la portée de n'importe quel Comtois de l'époque : le lion rappelle la Franche-Comté, les deux barbeaux adossés le Comté de Montbéliard voisin et la fleur de lys le souverain français. Cette réinterprétation, spontanément donnée par la personne qui, en 1977, avait donné la description d'un modèle conservé à Héricourt, a probablement été faite bien plus tôt, comme en témoigne le fait que sur la plaque autrefois à Deluz, la fleur de lys a été martelée par des Révolutionnaires qui y ont vu un emblème royal (143). Sans doute plusieurs Comtois l'ont-ils considérée comme telle dès l'achat de leur plaque. On peut donc voir dans certaines acquisitions de ce type de plaque la marque sinon d'un ralliement à la France, tout au moins de l'acceptation en douceur d'un état de fait.

L'absence de lys sur les plaques comtoises antérieures à 1671 (144) montre combien l'ensemble de la population est hostile à la souveraineté française : même les partisans du rattachement à la France n'osent arborer de fleurs de lys sur leurs plaques, sans doute par crainte. De fait, le lys ne pénètre que très lentement sur les plaques comtoises. Sous le règne de Louis XIV, *Armorial général* et plaques de cheminée s'accordent à observer le même silence hostile. Le tableau n° 1 montre que la proportion de plaques fleurdelisées attend la mort de Louis XIV pour décoller véritablement, sa fréquence doublant dans la période qui suit la Régence, pour doubler à nouveau entre 1744 et 1774. La deuxième

(142) Comme l'atteste le fait que les volutes qui accompagnent l'écu La Chaume-Barbaud se retrouvent également sur un autre modèle de plaques, orné cette fois d'un écu à la bande chargée de trois trèfles et supporté par deux aigles.

(143) En fait, l'absence de fleur de lys sur les armes de la branche des Barbaud de Suarche incite à penser qu'elle a pour origine l'évocation parlante du fief de Florimont d'avantage que la volonté royale de distinguer les Barbaud.

(144) Avant cette date, seules trois plaques datées fleurdelisées ont été retrouvées en Franche-Comté : la première, de 1581, est située à Vauvillers, aux confins de la Lorraine ; la seconde, de 1618, aujourd'hui à Magny-Vernois, est de provenance inconnue ; quant à la troisième, datée de 1667, elle est conservée à Aubigny.

moitié du XVIII^e siècle est marquée par la victoire totale du lys, qui apparaît sur plus de la moitié des plaques comtoises, supplantant complètement et définitivement la croix de saint André.

V. LE SOLEIL

Emblème personnel de Louis XIV, le soleil possède un éventail de valeurs symboliques d'une richesse telle que les tentatives de cerner les implications politiques éventuelles de son emploi sur les écus ou sur les platines est particulièrement délicat. Il est toutefois certains que les Comtois avaient connaissance de l'emploi emblématique que Louis XIV faisait de cet emblème, puisque le soleil figurait, entre autres, sur les étendards militaires français (145).

A. UN EMBLÈME POLYSÉMIQUE DANS L'ARMORIAL GÉNÉRAL

Le soleil apparaît sur quatorze armoiries comtoises créées sous le règne de Louis XIV, auxquelles s'ajoute l'écu d'un bourguignon fraîchement installé.

1) *Sous le soleil, les affaires continuent*

Le marchand dolois Pierre-François Gavignet déclare un écu « *d'argent à un tourteau d'azur bordé d'une frange de gueules et sommé d'un quatre de chiffre de même, le tourteau chargé d'un soleil d'or* » (146) (fig. 28). Dans ce cas, le soleil évoque la ville de Dole dont les armes sont frappées d'un soleil depuis au moins le XVI^{ème} siècle (147). De fait, ces armoiries ne sont pas autre chose que l'« *héraldisation* » de la marque que le marchand Gavignet apposait sur les marchandises qu'il importait ou exportait : le quatre est en effet le symbole traditionnellement dévolu aux négociants, et le soleil indique simplement l'endroit du négoce. Il ne faut sans doute pas voir ici d'autre origine à la présence de ce soleil. De même, on gardera à l'esprit que les villes de Luxeuil, Lure et peut-être Marnay portent cet astre dans leurs armes depuis le XVI^e siècle (148) ; par conséquent, le soleil peut être employé sur les armes de certains particuliers pour marquer, sinon leur lieu de résidence, du moins celui de leurs origines (149).

Pour commerciales qu'elles soient, les raisons qui ont amené le négociant bisontin Claude Semons à adopter un soleil sont de toute autre nature : il s'agit en effet d'une évocation probable de son activité de « *marchand ciergier* » (150).

(145) Voir par exemple E. LONGIN, *op. cit.*, p. 257 et p. 259, note 2.

(146) H. p. 129, n° 138.

(147) J. GAUTHIER, *Les sceaux et les armoiries des villes...*, *op. cit.*, p. 16.

(148) *Id.*, *ibid.*

(149) Sur cette question, voir N. VERNOT, « Les allusions politiques dans les armoiries comtoises enregistrées dans l'Armorial général de 1696 », dans *Archives héraldiques suisses*, A° CXV, 2001-II, pp. 163-177, ici pp. 163-165.

(150) H. p. 16, n° 164.

Si les armes de Pierre-François Gavignet paraissent exemptes de toute allusion politique, la situation n'est pas aussi claire dans les armes « d'azur à un agneau pascal d'argent passant sur une terrasse de sinople, adextrée en chef d'un soleil d'or » de son collègue bisontin : en effet, l'agneau pascal, symbole de paix mais aussi de soumission, pourrait bien représenter la condition d'un commerçant satisfait, avec la paix revenue, de voir ses affaires prospérer sous l'administration bienveillante du Roi Soleil. On le voit, l'allusion commerciale n'exclut pas le message politique.

Fig. 28. Les armes déclarées par Pierre-François Gavignet, marchand à Dole, enregistrées le 11 mars 1701 (dessin de Laurent GRANIER).

2) Un emblème parlant

En revanche, le soleil est souvent un emblème parlant, comme l'attestent les armes déclarées par deux autres dolois. Originaire de Beaune, Charles Viennot, secrétaire du Roi à la Chambre des Comptes de Dole, porte « de gueules à un lion passant d'or et un chef d'argent chargé d'un soleil de gueules entre deux grappes de raisins de sable » (151). Ici, le soleil n'est sans doute pas tant motivé par la localisation de la charge du sieur Viennot à Dole que par la capacité de l'astre à faire mûrir les grappes parlantes de son écu. Un exemple similaire se retrouve dans les armes parlantes de deux autres familles bourguignonnes, les Chavigny, qui portent *de gueules à la croix d'argent ; sur le tout de sable au cep de vigne d'or, au chef cousu d'azur chargé d'un soleil d'or* (152) et les Chevignard, *d'or au raisin de sinople tigé et feuillé de deux pièces de même, au chef d'azur chargé d'un soleil d'or* (153). Que l'origine de cette combinaison soit parlante n'exclut pas les arrière-pensées politiques : ainsi, le jeton émis par les Etats de Bourgogne en 1704 est orné d'une vigne enlacée après deux colonnes et dont les fruits mûrissent sous un soleil radieux. Le tout accompagné de la devise *FULTA VIRESCIT* fait évidemment allusion aux bienfaits que la Bourgogne affirme tirer de l'administration du Roi Soleil (154). Les armoiries choisies par Charles Viennot ou son aïeul sont peut-être, au-delà de leur aspect parlant, un compliment discret formulé à l'égard du Roi. Ce choix, du reste, est probablement étranger au contexte politique comtois : Charles Viennot est un bourguignon fraîchement installé en Comté. Dans les armes du chanoine dolois Louis Bonnot, « *fascé d'argent et de gueules de quatre pièces, à un chef d'azur chargé d'un soleil d'or* » (155), l'astre est également parlant : il est associé à

(151) H. p. 124, n° 103.

(152) Pierre-Paul DUBUISSON, *Armorial des principales maisons et familles du royaume, particulièrement de celles de Paris et de l'Isle de France*, Paris, 1757, t. II, p. et pl. 144.

(153) Jacques VINCENT, *Armorial de Bourgogne*, t. I, *Familles nobles subsistantes*, Lyon, s.d., pl. 10.

(154) site internet www.i-numis.com, *Jetons des Etats de Bourgogne*, 2^{ème} période. Le soleil apparaît, dans des mises en scène symboliques variées, sur plusieurs jetons différents.

(155) H. p. 132, n° 202.

l'idée de bonté ou de beauté contenue phonétiquement dans la première syllabe de son patronyme. L'association du soleil et de la beauté est confirmée par le fait qu'à trois reprises dans l'*Armorial*, des armes au soleil sont attribuées d'office à des dénommés Joly (156). Le soleil prodigue en effet le beau temps.

De telles combinaisons parlantes se retrouvent en d'autres lieux : à Vesoul, deux membres de la famille Midy enregistrent leurs curieuses armes « *d'azur à un soleil d'or surmonté d'une aiguille de cadran de même posée en pal qui marque le nombre de douze aussi d'or en chef* » (157). La position du soleil en pointe de l'écu est pour le moins étrange. Le Bisontin Henry Surmon, avocat au Parlement et citoyen de Besançon, déclare porter « *d'argent à une montagne à six coupeaux de sinople et un chef d'azur chargé au côté dextre d'un soleil d'or* ». Dans ce rébus, l'astre était parfaitement indiqué pour prendre place sur le mont (158). A Besançon toujours, les armes d'Anne Guyard forment elles aussi un rébus : elle porte en effet « *de gueules à une fasce d'or chargée en cœur d'une croix de gueules et accompagnée en chef d'un soleil d'or et en pointe d'un guy de chesne renversé de même* » (159). Sur le *gui*, le soleil *ard*. De fait, un peu partout en France, il n'est pas rare de rencontrer des familles dont le nom se termine en -ard et qui portent dans leur écu une flamme ou un soleil.

Toutefois, si nombre de ces soleils trouve donc une justification d'ordre phonétique à leur présence, il serait excessif de déduire que la volonté d'évoquer le nouveau souverain est totalement absente de ces choix. En effet, lorsque le grand architecte Hardouin, dit Mansart, fut anobli par Louis XIV en 1683, il reçut pour armes « *d'azur à la colonne d'argent, la base et le chapiteau d'or, surmontée d'un soleil du même, et accostée de deux aigles aussi d'or affrontées et regardant le soleil* » (160). Si le soleil, emblème parlant, *ard* de tous ses rayons au-dessus de la colonne, comment ne pas voir également dans sa présence l'évocation directe du Grand Roi désireux de distinguer les mérites de l'architecte qui travailla tant à sa gloire ? Le soleil peut donc être polysémique d'un écu à l'autre, mais encore dans un même écu. Certaines armoiries comtoises fonctionnent sans doute selon le même procédé.

(156) « Henry Joly, procureur en Parlement et citoyen de Besançon : *d'azur à un soleil d'or* » (H. p. 58, n° 386) ; « N. Joly, prestre, curé d'Ouhan : *d'azur à un chevron d'or accompagné en pointe d'un soleil de même* » (H. p. 103, n° 141) ; « François Joly, d'Autrey : *d'azur au chevron d'or accompagné de trois soleils de même* » (H. p. 222, n° 208).

(157) H. p. 231, n° 11 (N. Midy (incorrectement transcrit en « Miog »), curé de Pusy et doyen de Luxeuil) et p. 233, n° 58 (Joachim Midy, ancien procureur).

(158) H. p. 38, n° 394. On rapprochera ces armes de celles, construites sur le même principe, de la famille d'Aumont, en Ile-de-France, « *de sable au mont alaisé d'or, au chef cousu d'azur chargé d'un soleil du second, le chef soutenu d'une divise d'argent* », citées par P.P. DUBUIS-SON, *op. cit.*, t. I, p. et pl. 36.

(159) H. p. 40, n° 440.

(160) Cité par L. BOULY DE LESDAIN, « Armes allusives », dans *Le bulletin historique, archéologique et héraldique*, novembre 1911, fasc. 11, p. 187 et note 2.

De fait, deux écus comtois pourraient être à la fois parlants et politiques : le premier est celui déclaré par Claude-Etienne Lyautey, secrétaire de la ville de Vesoul et procureur au présidial de la ville. Ses armes sont « *d'azur à une foy d'argent posée en fasce et mouvante des deux flancs de l'écu, accompagnée en chef d'un soleil aussi d'argent et en pointe de deux roses de même, dont les tiges sont passées en sautoir* » (161). La poignée de mains se désigne indifféremment en héraldique comme une *foy* ou une *loyauté*, ce qui fait de celle des Lyautey un emblème parlant. Le soleil peut également s'interpréter comme un symbole de loyauté, dans la mesure où il se lève tous les jours pour dispenser chaleur et lumière, notamment sur la végétation représentée par les deux roses en pointe de l'écu. Compte tenu du contexte sémantique de cette composition héraldique, le choix du soleil n'est peut-être fortuit... entre loyauté *du* soleil et loyauté *au* Soleil, il n'y a qu'un pas.

Plus troublantes encore sont les armes d'Antoine François, docteur en médecine à Salins : « *d'azur à trois étoiles d'argent rangées en fasce au bas de l'escu en la place de la champagne, et un soleil d'or posé au point d'honneur* » (162). Mis en valeur par un emplacement dont le blasonnement souligne la dignité, le soleil domine complètement les étoiles dont la position inhabituelle est rendue par la maladresse de la description. Ces armoiries donnent la nette impression d'avoir été conçues comme l'illustration de la devise personnelle de Louis XIV, *nec pluribus impar*, et il est par conséquent tentant d'y voir la marque du ralliement d'un particulier dont le patronyme était déjà une invitation à l'acceptation du roi des Français.

3) Un soleil fixé

Reste à aborder le délicat problème de ces soleils regardés par une aigle ou un phénix. La mythologie égyptienne fait du phénix un symbole solaire : il était en effet censé s'envoler à l'aurore comme l'astre divin renaissant chaque matin. La tradition chrétienne l'assimilera en tant que symbole de la résurrection (163). Quant à l'aigle, la tradition antique nous rapporte qu'il a la faculté de pouvoir fixer le soleil sans être ébloui. Cette particularité en fait rapidement, chez les Chrétiens, un symbole de la vision prophétique qui explique son association ultérieure avec l'apôtre Jean (164). Les thèmes du phénix suivant la course du soleil et de l'aigle qui seul peut fixer l'astre divin sont-ils réinterprétés à la lueur des événements politiques comtois ? Le fait est qu'une telle relecture est attestée dans la Bourgogne voisine : l'un des jetons émis par les Etats de cette province est orné d'un soleil que fixe un aigle juché sur un rocher au pied duquel s'agitent d'autres oiseaux. Le tout est accompagné de la légende *UNI FIRMIOR EST ACIES AMOR OMNIBUS IDEM* (165). L'ensemble fait allusion à l'ines-

(161) H. p. 230, n° 8.

(162) H. p. 185, n° 43.

(163) Il devient également un symbole alchimique. Toutefois, malgré ce que s'entêtent à écrire certains auteurs, l'ésotérisme est généralement étranger à l'esprit des armoiries.

(164) Alain BOUREAU, *L'aigle. Chronique politique d'un emblème*, Paris, 1985, pp. 43-64.

(165) Que l'on peut traduire par « *tous l'aiment, un seul peut le regarder* ».

pérée remise d'impôts accordée à la Bourgogne par Louis XIV en 1671 : agréablement surpris par la largesse royale, les Etats se portèrent chez le prince de Condé afin de le charger de transmettre au Roi leurs humbles remerciements et la réaffirmation de leur inviolable fidélité. Dominant les autres oiseaux qui représentent les Etats, l'aigle renvoie au prince de Condé, le seul à pouvoir s'adresser directement au Roi Soleil (166). Quelques années plus tôt, la vue de Besançon gravée par Loisy en 1667 montre, dans son angle inférieur gauche, une devise composée d'un aigle fixant le soleil, avec la légende SIC VIVET. A l'évidence, le choix de cette devise par le graveur exprime son souhait de voir Besançon maintenir son intégrité – voire tenir tête – face au Roi Soleil.

Dans l'*Armorial général*, le soleil fixé par un oiseau se retrouve sur trois écus comtois : le sieur Combette, bailli de la seigneurie de Nozeroy, porte « d'azur à un aigle d'or regardant un soleil de même » et Claude Borthon, conseiller et correcteur à la Cour des comptes de Dole, « d'azur à un phénix d'or sur un bûcher de même, regardant un soleil mouvant de l'angle dextre du chef, aussy d'or » armes presque identiques à celles déclarées par Charles Fournay, procureur et notaire au bailliage de Poligny : « d'azur à un fénix d'argent sur une montagne de sinople, surmontée d'un soleil d'or » (167). Si, dans ce dernier cas, la chaleur du *four* évoquée par le patronyme est sans doute, par association d'idée, à l'origine du choix de l'oiseau qui renaît de ses cendres (168), aucune explication de ce type ne paraît être en mesure d'expliquer le choix de l'oiseau fixant le soleil par les sieurs Combette et Borthon. Au-delà de simples considérations d'ordre esthétiques, parmi les différentes adaptations symboliques possibles de ce thème iconographique, la possibilité que le soleil évoque la personnalité de Louis XIV n'induit pas nécessairement un ralliement à sa domination : après tout, l'aigle héraldique qui fixe un soleil sur l'écu du sieur Combette représente peut-être, comme sur la gravure de Loisy, un Impérial qui refuse de baisser le regard devant son nouveau souverain... Une telle hypothèse est toutefois peu applicable chez un Claude Borthon, conseiller à la chambre des Comptes de Dole sans doute d'avantage désireux de plaire à Louis XIV et de rappeler qu'il est, par son rang et sa charge, un intermédiaire entre le souverain et ses sujets.

4) Equevilles

L'origine de la présence du soleil sur les trois écus restants est difficile à établir. Il ne faut pas perdre de vue que la présence des figures héraldiques peut aussi s'expliquer par le goût personnel de leur propriétaire, sans qu'il soit besoin d'invoquer une quelconque symbolique mystérieuse. Ces trois compositions semblent toutefois être parlantes : l'idée de *joie* pourrait être à l'origine de la

(166) site internet www.i-numis.com, *Jetons des Etats de Bourgogne*, 2^{ème} période.

(167) H p. 189, n° 85, p. 123, n° 97 et p. 161, n° 38.

(168) C'est ce même genre d'association qui explique qu'un chanoine dénommé Du Four reçut d'office un écu orné de trois soleils (H. p.201, n° 25).

présence du soleil sur les armes du procureur Graylois François Jaulgey et peut-être, via l'adjectif *guilleret*, sur celles du sieur Guillaumot (169). De même, le soleil de Charles Vernot est peut-être lié au printemps, *ver* en latin, saison du retour des beaux jours ou tout redevient *vert*. Quoi qu'il en soit, ses armes « d'azur au soleil d'or, et deux tringles d'argent brochant sur le tout » (170) sont pour le moins étrange en raison de ces deux lignes parallèles qui masquent partiellement le soleil, comme s'il avait été biffé. S'agirait-il d'une marque d'opposition au Roi Soleil ? L'incongruité de ces deux tringles rend cette hypothèse très vraisemblable.

Si, dans l'*Armorial général*, le soleil est plus fréquent que la fleur de lys, c'est d'abord parce que dans l'imaginaire comtois, la richesse symbolique de l'astre est plus grande que celle de la fleur : l'examen des armoiries incluant un soleil illustre cette polysémie. De fait, les allusions au Roi Soleil sont possibles – voire quasi certaines dans quelques cas – mais invérifiables. En revanche, la dimension politique du soleil est beaucoup plus évidente sur les plaques de cheminée.

B - SUR LES PLAQUES DE CHEMINÉES

Attestée par l'héraldique, l'association d'idée unissant le soleil à la chaleur du foyer laissait espérer une importante présence de cet astre dans la fonte des plaques. Il n'en est rien : seule une demi-douzaine de platines a été repérée pour la période concernée, à laquelle peut s'ajouter un nombre équivalent d'autres qui, bien que non datées, ont probablement été fondues à la même période, comme nous le verrons plus loin.

1) Le soleil et le phénix

Tout comme sur les armoiries, il est difficile d'affirmer que la présence du phénix sur les plaques de cheminée a une origine politique. Du reste, pour la période concernée, seules deux taques de 1696, l'une conservée à Franey (171) et l'autre à Bians, représentent l'oiseau en compagnie du soleil, le tout accompagné de l'inscription « *Je suis le seul dans l'univers. De mes cendres, après ma mort, il en renaît un autre* ». La première apparition connue du phénix sur une taque remonte à 1670 (Fertans). Comme celles de Bians et de Franey, elle n'est

(169) François Jaulgey porte « d'azur à un soleil d'or » (H. p. 213, n° 88) et le sieur Guillaumot « de gueules à un chevron d'or accompagné de trois roses de même [...], et un chef cousu d'azur chargé d'un soleil d'or » (H. p. 233, n° 66). On rapprochera ces armes des trois soleils portés par la famille d'Aligre (P. P. DUBUISSON, *op. cit.*, t. I, p. et pl. 27).

(170) H. p. 20, n° 237 (les tringles ont été incorrectement transcrites par H. BOUCHOT comme étant des « triangles »). Ces armes sont à rapprocher du soleil porté par un sieur Vernier (G. p. 200, n° 2946) et par Antoine Vernerey (écu en pierre du XVI^e s. sur sa maison à Passonfontaine).

(171) Barbizier, n°1, 1947, p. 32.

accompagnée d'aucun emblème politique. Après la mort de Louis XIV, on connaît trois autres plaques au soleil fixé par un phénix : une de 1724 conservée à Amance, une de 1729 provenant de Besançon (172) (fig. 29) et enfin une de 1779 à Vauvillers, la seule où l'oiseau est accompagné d'emblèmes politiques, à savoir deux fleurs de lys.

Fig. 29. Plaque bisontine de 1729 représentant un phénix renaissant de ses cendres sous le soleil (dessin de Bernard GUILLAUME)

L'utilisation tardive du motif montre clairement que son succès n'est pas d'abord dû à l'allusion royale qu'il peut contenir : en effet, les thèmes liés au feu sont volontiers utilisés pour orner les plaques de cheminée, comme en témoigne par exemple la scène, maintes fois reprise et adaptée, des amours forgerons. La figure du phénix est également chère aux amateurs d'alchimie. Pour en revenir aux deux plaques de 1696 conservées à Bians et Franey, l'allusion à la Franche-Comté renaissant de ses cendres sous le règne de Louis XIV est possible, mais indémontrable.

2) Le soleil en figure principale : les plaques de la domination

Comme d'autres thèmes iconographiques cités précédemment, le soleil a d'abord pu être choisi par association d'idées, puisqu'à l'instar du feu, il apporte la chaleur. C'est sans doute ainsi que s'explique la présence d'un énorme soleil surmonté d'une petite croix de Saint André sur une plaque de Pagny, non datée mais placée dans une grande cheminée elle-même millésimée 1629. Toutefois, et de manière très nette, cette motivation symbolique va laisser la place à une autre beaucoup plus intense : en tant qu'emblème le soleil va non plus tant représenter la chaleur du foyer que le roi Louis XIV en personne. Et comme la tache est un des endroits par excellence où se marque l'attachement politique, le soleil s'éclipse totalement jusqu'en 1696.

Lorsqu'il réapparaît à cette date, c'est bien en tant qu'emblème du Roi Soleil, à l'exclusion de toute autre considération symbolique : la couronne qui le surmonte sur une plaque conservée dans le bourg alors de surséance de Fougerolles lève toute équivoque à ce sujet. Toute aussi royale est la plaque de 1701 conservée à Ornans, et sur laquelle apparaît un soleil dont le centre est occupé par un visage humain. Conservée dans l'ancien couvent des Ursulines de Saint-Hippolyte, une troisième plaque de 1702 correspond à la construction du couvent, démarrée en 1700. Elle pourrait rappeler une donation royale en faveur de l'établissement : l'hôpital Saint-Jacques de Besançon, envers lequel Louis XIV fut particulièrement attentionné, abrite une plaque non datée sur laquelle figure également un soleil entre deux quilles.

(172) Coll. Musée Comtois, n° inv. 59.8.20. L'association de cet oiseau fabuleux et de deux écus formés d'une équerre et d'un compas entrelacés sont peut-être à rapprocher des Compagnons tailleurs de pierre.

Du reste, il semble bien que les plaques au soleil aient été pour beaucoup des commandes officielles plus que des initiatives privées. En effet, si l'on s'en tient aux plaques millésimées entre 1674 et 1715, seule une demi-douzaine sur 217 – soit moins de 3 % – sont ornées d'un soleil. Par la suite, le motif sera très peu utilisé : outre les trois plaques au phénix citées plus haut, on note seulement deux plaques au soleil, l'une de 1717 à Passavant (Haute-Saône), et l'autre de 1786 à La Marre. Même si l'on inclut la vingtaine de plaques au soleil dépourvues de millésime, mais qui, pour certaines, évoquent de manière limpide le nouveau souverain de la Franche-Comté (fig. 31), on obtient une fréquence extrêmement rare du soleil sur les plaques. Les modèles ornés de l'astre ne sont pas réutilisés. Le souvenir laissé par Louis XIV dans la province n'y est sans doute pas étranger.

3) « *J'adore ce qui me brûle* » : les plaques de la soumission

Quelques plaques ne se contentent pas de rappeler le règne du Roi Soleil : elles évoquent explicitement sa domination sur la Franche-Comté conquise et désormais soumise. L'une d'elles, provenant de Besançon, montre, dans un joyeux bric-à-brac, deux soleils accompagnés de deux croix de saint André, du millésime 1699, de deux colonnes et d'un écu à trois trèfles timbré d'une couronne de marquis et supportés par deux aigles (173). Ce motif armorié provient sans doute d'un fourneau tenu par les Barbaud (174). Il est remarquable de constater que parmi l'abondante production fondue par cette famille pro-française, cette plaque est la seule connue à comporter des soleils. À l'évidence, ce motif trouve très peu de preneurs chez les Comtois.

Plus curieuses encore sont les plaques suivantes, qui ont pour caractéristique de représenter, devant un chameau accroupi, un jeune Noir vêtu d'un pagne, muni d'un carquois et d'un arc posé à ses côtés, agenouillé devant un soleil placé dans l'angle supérieur de la plaque. De la bouche africaine sort un phylactère comportant l'inscription « *J'adore ce qui me brûle* ». Sept exemplaires en sont connus :

- à Besançon, qui daterait de 1687 ;
- à Corcondray, sans date (fig. 30) (175) ;
- à Lavernay, sans date ;
- à Longemaison, sans date (176) ;
- à Ferrières-lès-Scey, sans date ; le Maure est surmonté d'une croix de saint André simple (fig. 31) (177) ;

(173) Coll. Musée Comtois, n° inv. 69.13.1.

(174) Voir note n° 142.

(175) Coll. Musée Comtois, n° inv. 59.8.38.

(176) Décrite par A. BOUVERESSE, *op. cit.*, p. 181 et publiée dans [ouvr. Coll.], *Le patrimoine des Communes du Doubs*, *op. cit.*, t. II, p. 1340.

(177) Coll. Musée Comtois, n° inv. 70.3.13.

- à Lons-le-Saunier, sans date mais le Maure est surmonté de la croix au briquet millésimée 1673 (178) ;

- chez un collectionneur de la région lyonnaise, sans date mais le Maure et sa monture sont tous deux surmontés de la croix au briquet millésimée 1673 (179).

Le thème de cette plaque n'a *a priori* aucun contenu politique : il s'agit d'une scène de genre fondée sur deux lieux communs : d'une part les Noirs ont la peau sombre car le soleil la leur brûle ; d'autre part ce sont des idolâtres. Ce thème iconographique étant lié à la chaleur, il n'est guère surprenant que, comme d'autres cités plus haut, il prenne place dans la fonte des plaques. Toutefois, l'ajout de croix de saint André sur plusieurs exemplaires illustre sans ambiguïté le phénomène de réinterprétation des symboles évoqué à plusieurs reprises au cours de cet article : le Noir agenouillé figure la Franche-Comté reconnaissant la domination de ce Roi Soleil qui l'a tant fait souffrir. Avec pas moins de sept exemplaires connus, cette plaque est, après le modèle aux armes des La Chaume-Barbaud, la plus représentée parmi toutes celles qui sont fondues entre 1674 et 1715. Elle illustre le sentiment de nombre de ces Comtois qui, tout en acceptant la domination de Louis XIV, n'oublie pas les conditions dans lesquelles elle s'est instaurée.

Fig. 30-31. La plaque « J'adore ce qui me brûle » : versions dépourvue et dotée de la croix de saint André (dessins de Bernard GUILLAUME).

Là encore, armoiries et plaques diffèrent dans leur message : en raison de sa richesse emblématique, le soleil fait l'objet d'utilisations dont les motivations symboliques peuvent être tout autres que politiques. Les plaques de cheminée sont d'avantage explicites car ce support, on l'a vu, exprime plus volontiers les opinions politiques de leurs commanditaires. Et leur attitude face au soleil est éclairante : dans l'ensemble, il répugne aux Comtois de faire pénétrer les rayons du Roi Soleil dans l'intimité de leurs foyers. Et même lorsqu'il se taille une place entre la bûche et le contrecœur, le roi demeure souvent aussi redoutable que le feu.

CONCLUSION

Les plaques de cheminée sont un support privilégié de l'expression des loyautés territoriales ou dynastiques. Environ un tiers des platines recensées contient un message d'ordre politique, contre environ 5 % des écus déclarés à l'*Armorial général*. Cet écart s'explique par la différence de nature des deux supports : l'usage d'apposer des marques d'appartenance sur les plaques de

(178) H. CARPENTIER, *op. cit.*

(179) Voir le site [www.http://site.voila.fr/paulber/](http://site.voila.fr/paulber/). M. Paul Bernard possède un deuxième exemplaire de cette plaque sur lequel nous ne possédons pas de détails précis, et d'après lui il en existerait un troisième dans un musée de Nice. Nous tenons à remercier M. Laurent GRANIER pour nous avoir transmis les informations détenues par M. BERNARD.

cheminées est répandu dès l'origine ; plus répandue socialement, la platine fait s'exprimer des couches plus larges de la population comtoise ; enfin, la taque est destinée à l'espace intime du foyer : d'un point de vue anthropologique, celui-ci est le cœur de la maison et mérite à ce titre d'exprimer les pensées du cœur de l'homme. Tel n'est pas le cas des armoiries familiales : destinées à être publiques, leur souci est d'avantage d'illustrer – dans tous les sens du terme – le patronyme. Conçues pour être transmises, les armoiries comtoises préfèrent généralement taire toute appartenance politique, *a fortiori* dans un contexte incertain et tourmenté (180). Aussi les armoiries comtoises qui incluent un message politique n'en sont-elles que plus remarquables, d'autant qu'elles sont déclarées devant une administration que plusieurs d'entre elles condamnent explicitement.

Armoiries et plus encore platines illustrent la diversité des opinions comtoises face à la présence française. Cette diversité émane d'abord des maîtres de forges : d'un côté, le modeste maître de forges Boisot et ses plaques ardemment pro-impériales ; de l'autre, la famille Barbaud, anoblie et enrichie par le roi de France mais qui ne parvient pas à écouler des plaques de cheminées explicitement pro-françaises, se contentant bien souvent de produire en série des platines où la fleur de lys n'est d'abord qu'un élément héraldique de ses armoiries personnelles. Entre les deux, le fourneau utilisant le briquet millésimé 1673 sait avec opportunisme s'adapter à sa clientèle tout en restant dans les limites de la légalité : s'il ne commercialise pas de modèle à l'aigle impériale, il produit tout à la fois des platines ouvertement pro-françaises, dont le type « *j'adore ce qui me brûle* » est sans doute le plus représentatif, et des modèles qui voilent à peine leur hostilité au pouvoir du Bourbon.

L'impression qui se dégage de l'examen tant de l'*Armorial* que du corpus de platines est celle d'une hostile méfiance quasi générale face au nouveau pouvoir. Les plaques de cheminée permettent de préciser dans une certaine mesure cette diversité des opinions : aux deux extrémités, les plaques ouvertement pro-françaises et pro-impériales comptent une dizaine de spécimens, soit à peine 5 % chacun de l'ensemble du corpus. Cette symétrie des opinions n'est qu'apparente : une quarantaine de plaques, soit une sur cinq, évoque, par le lion ou la croix de saint André, un attachement à la Franche-Comté. Si le nombre de Comtois qui se déclarent Bourguignons avant tout est important, cette valeur masque des nuances et des évolutions internes significatives de l'intégration progressive des Comtois : les croix de Bourgogne les plus ouvertement pro-habsbourg sont progressivement remplacées par des croix « quillées » qui ne sont plus nécessairement hostiles à la France, comme le montre leur durée de vie prolongée jusque dans les années 1740. Toutes ces indications générales

(180) Tel n'est pas le cas des armoiries médiévales italiennes, dans lesquelles les partisans du pape et de l'empereur sont identifiés par leurs armes au chef respectivement d'Anjou et d'Empire.

mériteraient d'être affinées : seule la poursuite du travail d'inventaire, notamment dans les régions inexplorées, permettra de préciser le rythme d'intégration des Comtois à la France et de dessiner d'éventuelles variations locales (181).

Aucune censure n'a présidé à la rédaction de l'*Armorial général* : seul l'emploi des fleurs de lys a été limité. De même, la présence de messages subversifs sur les platines est révélatrice d'une impuissance certaine des autorités françaises à s'attacher les cœurs : devant ce foisonnement d'hostilité emblématique, les actes de répression auxquels se livrent les intendants apparaissent bien isolés et peu efficaces à court terme. Les opérations de propagande organisées à l'occasion des victoires militaires françaises ou des événements familiaux royaux mettent du temps à faire entrer l'amour des Bourbons dans le cœur des Comtois. La rareté des plaques et armoiries fleurdelisées illustre cette absence d'enthousiasme et sans doute aussi une forme de censure beaucoup plus discrète, exercée par certains fondeurs ou par la communauté villageoise dans son ensemble : il est des villages de la Vôge où la possession d'une plaque ornée de lys n'a sans doute pas été possible avant un certain nombre d'années...

Il ne faudrait pas négliger non plus que presque deux tiers des platines et 95 % des armoiries confectionnées sous le règne de Louis XIV se taisent : pour les taques, c'est un silence d'autant plus lourd qu'au XVI^e siècle, la moitié de platines évoque la fierté d'être Bourguignon, et que sous le règne de Louis XVI, 60 % des plaques proclameront leur loyauté au roi de France : silence lourd qui reflète les incertitudes de nombre de Comtois face à leur avenir. Pour l'heure, l'annexion ne soulève que bien peu d'enthousiasme. Selon la jolie formule de l'abbé Garneret, « *dans le coutyi des Comtois les lys ont bien des maux de tresir* ».

Nicolas VERNOT

(181) Chacun peut apporter sa contribution à cette entreprise en transmettant au Musée Comtois (La Citadelle, 25000 BESANCON) le signalement des plaques anciennes, même simples, dont il aurait connaissance, en prenant soin de préciser : 1°) l'emplacement actuel de la plaque (adresse précise et nom du propriétaire ; 2°) son emplacement d'origine si elle a été déplacée ; 3°) la destination de la pièce où elle se trouvait à l'origine (cuisine...) ; 4°) si elle chauffait une pièce ou deux ; 5°) le nom sous laquelle on la désigne (platine, taque...) ; 6°) ses dimensions (hauteur et largeur bord à bord, épaisseur, poids si possible) ; 7°) la description de l'ensemble (de préférence une photographie ou un croquis le plus précis possible décrivant les motifs et inscriptions) ; 8°) la date de la plaque, ou, sinon, de la cheminée ou de la maison.



Fig. 1



Fig. 2

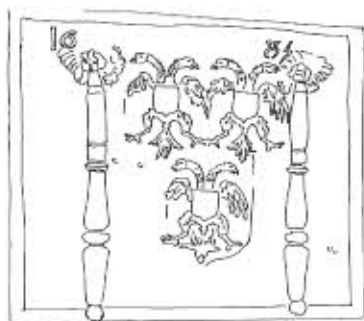


Fig. 3



Fig. 4



Fig. 5



Fig. 6



Fig. 7



Fig. 8

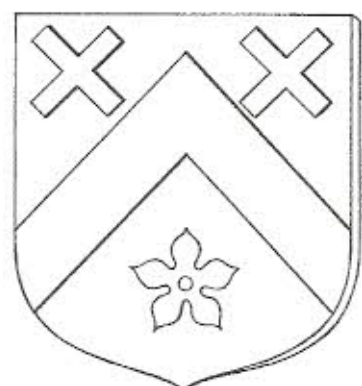


Fig. 9



Fig. 10

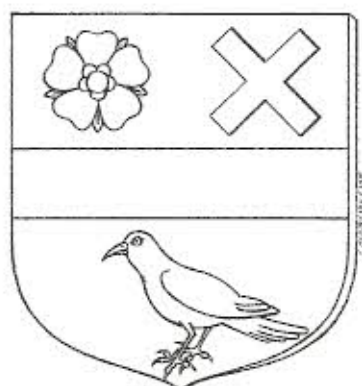


Fig. 11

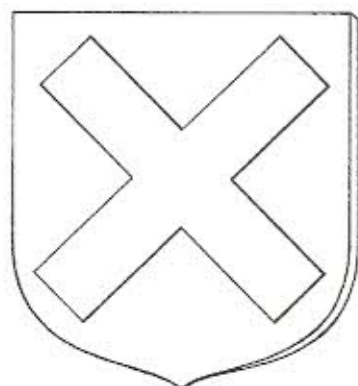


Fig. 12

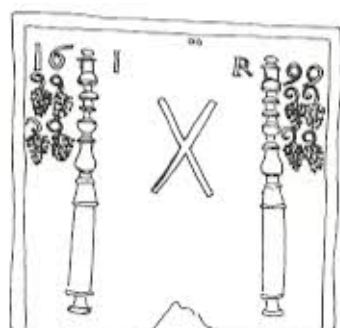


Fig. 13

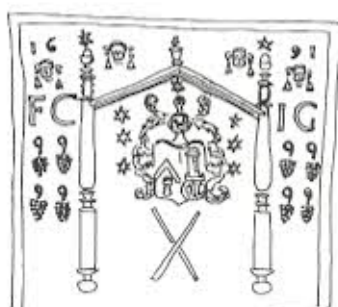


Fig. 14

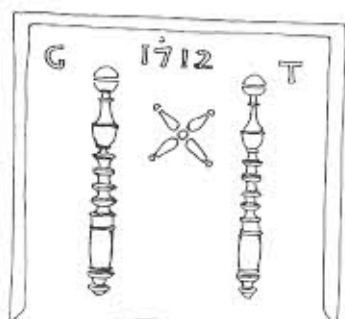


Fig. 15

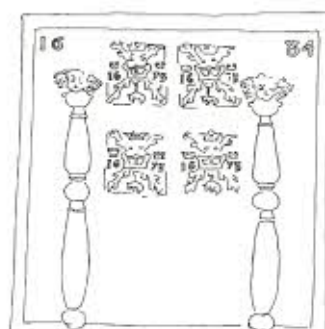


Fig. 16



Fig. 17



Fig. 18

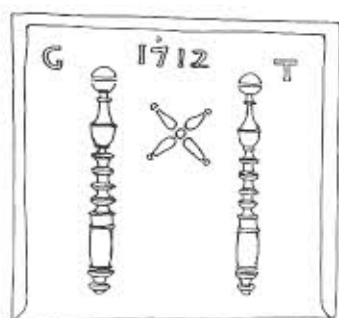


Fig. 19

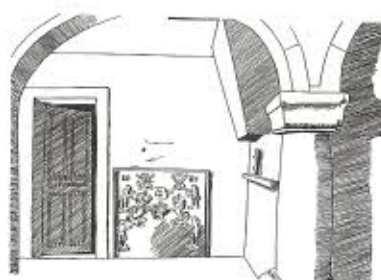


Fig. 20



Fig. 21



Fig. 22

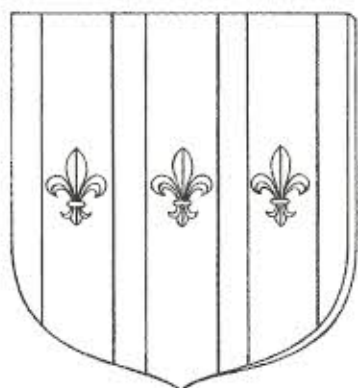


Fig. 23

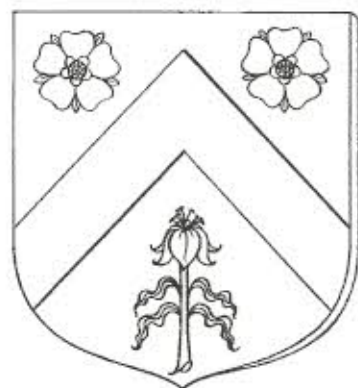


Fig. 24



Fig. 25

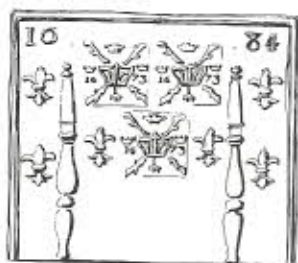


Fig. 26



Fig. 27



Fig. 28



Fig. 29



Fig. 30



Fig. 31